

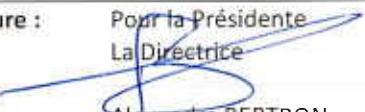
DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

27 NOVEMBRE 2025

Délibération CA	N° 1 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire Non réglementaire X Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication X Dès publication et transmission au recteur
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 26
	Votants	26	Abstention(s) 0
			Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Adoption du compte-rendu du CA 02 octobre 2025

RAPPEL : Préparation de l'adoption des comptes rendus des conseils d'administration

Lors de la séance du conseil d'administration du 1^{er} avril 2011, la proposition suivante a été adoptée : après chaque réunion du conseil, un projet de compte rendu est transmis dans les meilleurs délais par courrier électronique à tous les administrateurs présents.

Les demandes de rectification écrites seront prises dans un délai de 8 jours après cet envoi ; le procès-verbal est corrigé s'il s'agit de simples erreurs matérielles ou d'une mauvaise prise de notes d'une déclaration ou encore d'oubli.

En cas de contestation de fond ou de désaccord sur la demande de rectification la question est débattue lors de la réunion du conseil auquel est soumis le compte rendu.

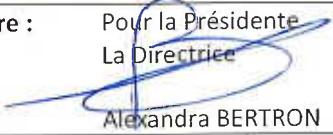
Il est bon de noter que les débats du conseil sont intégralement enregistrés, la bande son de l'enregistrement permet de retrouver les propos exacts tenus par les administrateurs et de vérifier le bon ordonnancement des délibérations.

Les délibérations sont en quelque sorte le procès-verbal au sens juridique de ce terme des décisions du conseil, c'est le seul document public. C'est un acte de gouvernance publié qui s'impose à la communauté, il est exécutable par le directeur et contestable.

Le compte rendu qui reste une prestation intellectuelle permet de retrouver plus facilement le fil des délibérations, il donne la possibilité pour un administrateur absent de se tenir au courant. C'est un document synthétique qui présente les grandes idées du débat, qui met en relief les points essentiels, il présente un assemblage des points de vue, avis, remarques. Dans ce cadre, il est admis que le rédacteur puisse organiser l'ordre désordonné d'un débat pour lui rendre une logique. Mieux on peut parler de travail analytique de reformulation des propos. Il est donc souhaitable de conserver à ce compte rendu sa définition et sa vocation, sans vouloir le transformer en compte rendu intégral.

Texte :

Le compte-rendu du CA du 02 octobre 2025 est adopté.

Délibération CA	N° 2 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire Non réglementaire X Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication X Dès publication et transmission au recteur
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 21
			Abstention(s) 0
	Votants	25	Contre 0 Blanc 4
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Élection du/de la vice-président.e du CA

Texte :

Après appel à candidature et vote à bulletins secrets, Laurent COHEN, est désigné Vice-président du Conseil d'administration à compter du 27 novembre 2025.

Délibération CA	N° 3 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire Non réglementaire X Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication X Dès publication et transmission au recteur
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 20 Abstention(s) 1 Contre 0 Blanc 5
	Votants	26	Pour 20 Abstention(s) 1 Contre 0 Blanc 5
			Modalités de recours contre la présente délibération : <i>En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)</i>
			Modalités de recours contre la présente délibération : <i>En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)</i>
Publié sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025			

Avis sur la(es) candidature(s) à la direction des Relations Entreprises, Alumni/Fondation

Texte :

Candidature(s) :

- Monsieur Jean-Yves Fourniols

Avis du conseil d'administration

Les administrateurs donnent par vote secret un avis favorable à la candidature de Monsieur Jean-Yves FOURNIOLS.

Délibération CA	N° 4 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire X Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature : Pour la Présidente La Directrice  Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 25 Abstention(s) 1
	Votants	26	Contre 0
			Refus de vote 0
	Modalités de recours contre la présente délibération : Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		
			<i>En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)</i>

Désignation des 4 représentants INSA à la Commission des admissions inter-INSA (CA2I)

Texte :

Conformément à la législation (Article R715-7 du Code de l'éducation), la CA2I "comprend, pour chaque INSA, le directeur et quatre représentants enseignants nommés pour trois ans par le conseil d'administration après avis du conseil des études."

Le conseil d'administration approuve les quatre représentants enseignants nommés pour trois ans par après avis du conseil des études du 20 novembre 2025 pour la CA2I côté INSA Toulouse :

- Adeline ROUCHON
- Loïc LACOUTURE
- Jean-Stéphane PIC
- Claude MARANGES

Délibération CA	N° 5 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) X Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Stéphanie Payet Agent comptable		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 26
			Abstention(s) 0
	Votants	26	Contre 0 Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025			Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)

Budget rectificatif 2025 n°2 - INSA

Texte :

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires et les prévisions comptables suivantes :

INSA CONSOLIDE

Article 1 - Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 767 EPTP dont : 501 sous plafond d'emploi d'Etat
266 hors plafond d'emplois d'Etat
- 87 075 664 € d'Autorisations d'Engagements dont :
 - 55 501 023 € en personnel
 - 16 207 832 € en fonctionnement et intervention
 - 15 366 808 € en investissement
- 80 893 984 € de Crédits de Paiement dont :
 - 55 501 023 € en personnel
 - 15 689 861 € en fonctionnement et intervention
 - 9 703 100 € en investissement
- 77 998 278 € de prévisions de Recettes

- Solde budgétaire (déficit) : - 2 895 706 €

Article 2 - Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie de : -7 575 332 €
- Résultat patrimonial de : -486 745 €
- Capacité d'autofinancement : 2 388 640 €
- Variation fonds de roulement : -655 160 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

a) INSA Support

Article 1 - Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 70 774 797 € d'Autorisations d'Engagements dont :
 - 55 501 023 € en personnel
 - 11 829 801 € en fonctionnement et intervention
 - 3 443 972 € en investissement
- 70 754 390 € de Crédits de Paiement dont :
 - 55 501 023 € en personnel
 - 11 541 780 € en fonctionnement et intervention
 - 3 711 587 € en investissement
- 71 636 126 € de prévisions de Recettes
- Solde budgétaire (excédent) : 881 736 €

Article 2 - Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Résultat patrimonial : -316 357 €
- Capacité d'autofinancement : 1 855 399 €
- Variation Fonds de Roulement (apport) : 2 604 136 €

b) PATRIMOINE :

Article 1 - Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 16 300 867 € d'Autorisations d'Engagements dont :
 - 0 € en personnel
 - 4 378 031 € en fonctionnement et intervention
 - 11 922 836 € en investissement
- 10 139 594 € de Crédits de Paiement dont :
 - 0 € en personnel
 - 4 148 081 € en fonctionnement et intervention
 - 5 991 513 € en investissement
- 6 362 152 € de prévisions de Recettes
- Solde budgétaire (déficit) : -3 777 442 €

Article 2 - Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Résultat patrimonial : -170 388 €
- Capacité d'autofinancement : 533 241 €
- Variation Fonds de Roulement (prélèvement) : -3 259 296 €

*Annexes GBCP
Budget Rectificatif N°2
2025*

Tableau n°1 : Autorisations d'emplois

- Tableau des Emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2025
- Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE
- Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE
- Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2024 et 2025 (en € et en flux)

INSA Etablissement (hors Fondation)**Tableau n°2 : Autorisations budgétaires**

INSA Etablissement	TB2_INSA CONSO
INSA Support	TB2_INSA_01
PATRIMOINE	TB2_PAT_14

Tableau n°4 : Equilibre financier

[TB4_INSA](#)

Tableau n°6 : Situation patrimoniale

INSA Etablissement	TB6_INSA CONSO
INSA Support	TB6_INSA_01
PATRIMOINE	TB6_PAT_14

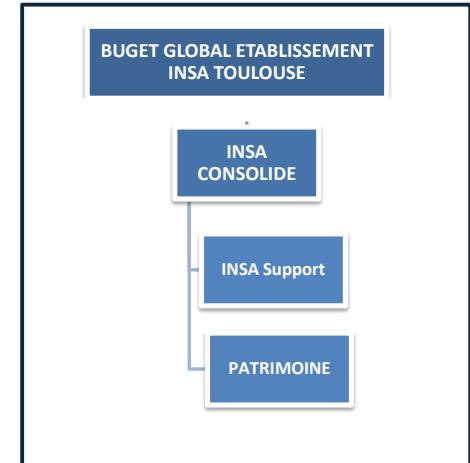
**INSA Etablissement : Fondation**

Tableau n°2 : Autorisations budgétaires
 Tableau n°4 : Equilibre financier
 Tableau n°6 : Situation patrimoniale

[TB2_FOND_21](#)
[TB4_FOND_21](#)
[TB6_FOND_21](#)

*Annexes GBCP
Budget Rectificatif N°2
2025*

INSA Etablissement (hors Fondation)

Tableau 1 - EPSCP - BUDGET 2025
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT								
Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
	Permanents	Non permanents	Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global			
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Titulaires CDI	CDD	225,0 - 40,50 265,50	En ETPT 7 46 53	225,0 7 46 318,5			
	S/total EC							
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Titulaires CDI	CDD	234,75 - 0,75 235,50 501 ⁽¹⁾	En ETPT 56 157 213,0 266	234,75 56 157,75 448,5 767			
	S/total Biatss							
	Totaux							
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat						501 ⁽³⁾		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau 1 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE
RR2

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE

BR2

Année	2025											
Phase	BR2											
N° UAI	0310152X											
Libellé établissement	INSA de Toulouse											

Tableau 3 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DGP) - Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2024 et 2025 (en € et en flux)

BR2

Année	2025
Phase	BR2
N° UAI	0310152X
Libellé établissement	INSA de Toulouse

Crédits de Masse salariale globale = Montant limitatif en AE+CP			Prévision d'exécution ou exécution 2024 (1)	Correction de l'exécution (événements exceptionnels non reconductible s) (1 bis)	Extension en Année Pleine des mesures 2024 (2)										Mesures entrant en vigueur en année 2025										Total des flux de 2025	Total prévision ou révision de décaissements sur 2025 (sauf phase 4 : Exécution au 31/12/2025)	Phase 1 : dernier budget voté en 2024	Phase 2,3,4 : dernier budget voté en 2025	Ecart prévision 2025- budget voté pour la phase 2024 pour la phase 1/ 2025 phases 2,3,4) (V-W)			
					Obligatoires										Discretionnaires																	
					Mesures catégorielles titulaires exclusivement (PPCR)	Schéma d'emplois (hors contrats de recherche)	Evolution de la structure des emplois (dont reparamétrages, changement de corps et dispositif Sauvadet) (6)	Mesures générales (titulaires et non titulaires) et EAP hausse de la valeur du point sur 2025	SMIC	CAS Pensions (et ATI)	Autres cotisations	Measures catégorielles	Indemnitaire obligatoire (3) LPR 2025	GVT solde personnels titulaires (4) L=M+N	dont GVT NEGATIF	dont GVT POSTIF	Schéma d'emplois (hors contrats de recherche)	Indemnitaire à l'initiative d'établissement (6) (dont reparamétrages, changements de corps et dispositif Sauvadet)	Variations des heures complémentaires	Variations sur les contrats de recherche (7)	Autres à détailler	(somme des colonnes B à T sauf M et N)	(V+A+U)									
Rémunerations principales	1	26 422 691	0	0	-168 845	38 502	0	1 200	22 580	0	77 169	-131 015	208 184	29 601	0	0	1 558 803	0	1 427 996	27 850 686	27 850 686	0										
Sous total titulaires (calcul automatique)	2	16 795 081	0	0	-168 845	38 502	0	0	22 580	0	77 169	-131 015	208 184	29 601	0	0	0	0	0	132 008	16 663 074	16 663 074	0									
Sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	3	9 627 610	0	0	0	0	0	1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 558 803	0	1 560 003	11 187 613	11 187 613	0								
Titulaires	4	11 057 193	0	0	-100 200	0	0	0	22 580	0	65 219	-186 165	251 384	-186 165	6 400						-192 166	10 865 027	10 865 027	0								
	5	5 737 888	0	0	-68 645	38 502	0	0	0	0	11 950	55 150	-43 200	55 150	23 201						60 159	5 798 047	5 798 047	0								
Non titulaires	6	2 593 539	0	0	0	0	0	0												178 303	178 303	2 771 842	2 771 842	0								
	7	7 029 629	0	0	0	0	0	1 200											1 380 500	1 381 700	8 411 329	8 411 329	0									
dont CDI	8	3 215 073	0	0	0	0	0	0											0	0	3 215 073	3 215 073	0									
	9	6 953 949																	216 500	216 500	7 170 449	7 170 449	0									
Autres : stagiaires, apprentis	10	4 441																	0	0	4 441	4 441	0									
Rémunerations accessoires	11	5 699 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184 595	0	0	0	110 000	169 850	0	0	464 445	6 164 089	6 164 089	0									
Sous total titulaires (à saisir obligatoirement)	12	3 906 035							184 595				0	0	0	110 000	169 850	0	0	464 445	4 370 480	4 370 480	0									
Sous total non titulaires et autres (à saisir obligatoirement)	13	1 793 609											0	0	0	0	0	0	0	1 793 609	1 793 609	1 793 609	0									
Cours complémentaires et vacances	14	1 567 228																169 850	169 850	1 737 078	1 737 078	0										
Autres rémunérations accessoires (dont versement au titre des comptes épargne temps)	15	64 500							0									0	0	64 500	64 500	0										
Primes et indemnités des enseignants et enseignantes chercheurs	16	1 745 215							184 595										184 595	1 929 810	1 929 810	0										
Primes et indemnités des BATS et autres personnels	17	2 322 701																110 000	110 000	2 432 701	2 432 701	0										
Cotisations et contributions sociales	18	20 103 714	0	0	-157 498	10 636	0	492	664 151	0	17 676	0	62 200	-94 286	156 487	-94 286	21 159	0	0	835 270	0	1 359 800	21 463 514	21 463 514	0							
Sous total titulaires (calcul automatique)	19	15 645 800	0	0	-157 498	10 636	0	0	664 151	0	17 676	0	62 200	-94 286	156 487	-94 286	21 159	0	0	0	0	0	524 038	16 169 838	16 169 838	0						
Sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	20	4 457 914	0	0	0	0	0	0	492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	835 762	5 293 676	5 293 676	0							
Cotisations et cotisations titulaires	21	12 505 658	0	0	-132 171	8 764	0	0	664 151	0	17 676	0	60 408	-102 559	162 967	-102 559	17 604	0	0	0	0	0	533 873	13 039 531	13 039 531	0						
Cotisations Asédic	23	445 088	0	0	0	0	0	0	50	0	0	0	0	1 793	8 273	8 273	3 555	0	0	0	0	0	109 690	109 740	554 829	554 829	0					
Autres cotisations non titulaires	24	4 012 826	0	0	0	0	0	0	442										725 580	726 022	4 738 847	4 738 847	0									
Prestations sociales	25	126 473																	2 461	2 461	128 934	128 934	0									
TOTAL		26	52 352 521	0	0	-326 343	49 138	0	1 692	664 151	0	40 256	184 595	139 369	-235 301	364 671	-235 301	59 760	110 000	169 850	2 396 534	0	3 254 702	55 607 223	55 607 223	0						
TOTAL hors prestations	27	52 220 046	0	0	-326 343	49 138	0	1 692	664 151	0	40 256	184 595	139 369	-235 301	364 671	-235 301	59 760	110 000	169 850	2 394 073	0	3 252 241	55 478 289	55 478 289	0							
données titulaires (hors prestations)	28	36 346 916	0	0	-326 343	49 138	0	0	664 151	0	40 256	184 595	139 369	-235 301	364 671	-235 301	50 760	110 000	169 850	0	0	856 476	37 203 391	37 203 391	0							
donn non titulaires et autres (hors prestations)	29	15 879 133	0	0	0	0	0	0	1 692	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 394 073	0	2 395 765	18 274 898	18 274 898	0					
Incidence sur 2026	30																	191 701														
donc incidence rémunération principale (saisie obligatoire sur colonnes G et P)	31																		96 682													
donc incidence rémunérations accessoires (saisie obligatoire sur colonnes G et P)	32																															
donc incidence cotisations et contributions sociales	33																															

Les cellules dont le fond est jaune sont les cellules pour lesquelles le signe doit nécessairement être différent de zéro

Les cellules dont le fond est bleu sont toutes des cellules saisis automatiquement

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au titre des 2 autorisations budgétaires en AE+CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

(1) l'élaboration du budget est fondée sur une prévision d'exécution 2024, réajustée après la fin de l'exercice

(2) 1 bis) jours de grève, versement d'un capital décais de d'une indemnité exceptionnelle non reconductible

(3) les colonnes K comprennent les mesures indemnités imposées par la réglementation sans marge de manœuvre possible pour l'établissement

(4) la colonne L "OAS" comprend le GVT négatif et positif. S'agissant du GVT positif, elle ne comprend que les avancements d'échelon et de grade.

Les changements de corps sont traités dans la colonne K "évolution de la structure des emplois". S'agissant du GVT négatif, il traite le remplacement d'un titulaire au sein d'un même corps.

(5) ces colonnes intègrent :

O : les variations du volume d'emplois (schéma d'emplois hors variations liées aux contrats de recherche, voir colonne S),

P : les variations de coûts induites par les transformations de corps (dont celles issues des promotions sur listes d'aptitudes), les reparamétrages et les titularisations liées au dispositif Sauvadet

(6) cette colonne intègre les variations du régime indemnitaire décidées par l'établissement

(7) contre de recherche sur la définition apportée par le document de programmation générale (fascicule n° 6, opérations planifiées) ;

acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs partenaires (privés ou publics) offrant un soutien financier à un chercheur ou une équipe de chercheurs pour effectuer des études scientifiques ou des prestations de recherche dans un domaine déterminé

Les cellules dont le fond est jaune sont les cellules pour lesquelles le signe doit nécessairement être différent de zéro

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

INSA Etablissement (Consolidé)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

DEPENSES					
Dates vote du CA	06/03/2025		27/11/2025		27/11/2025
	Montants Compte financier 2024		Montants Budget rectificatif n°2		Ecarts entre le dernier budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
	AE	CP	AE	CP	AE
Personnel	52 352 521	52 352 521	55 501 023	55 501 023	- 597 241 - 597 241
Dont contributions employeur au CAS Pension	12 505 658	12 505 658	13 052 137	13 052 137	- 90 231 - 90 231
Dont dépenses sur recettes fléchées	1 001 401	1 001 401	1 476 108	1 476 108	508 157 508 157
Fonctionnement	13 006 150	12 890 300	16 207 832	15 689 861	- 961 649 - 1 037 931
Dont dépenses sur recettes fléchées	1 060 152	995 206	1 810 753	2 011 637	330 760 283 164
Investissement	6 497 256	7 015 130	15 366 808	9 703 100	- 3 777 053 - 3 898 731
Dont dépenses sur recettes fléchées	865 371	1 516 432	9 774 316	3 455 849	- 2 060 003 - 2 293 763
TOTAL DES DEPENSES AE / CP	71 855 927	72 257 951	87 075 664	80 893 984	- 5 335 943 - 5 533 903

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	-	-	-
------------------------------------	---	---	---

RECETTES			
Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025	27/11/2025
	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°2	Ecarts entre le dernier budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Recettes globalisées	67 640 857	74 009 108	94 700
Subvention pour charges de service public	44 469 218	45 171 715	228 520
Subvention pour charges d'investissement			-
Autres financements de l'Etat	210 850	-	-
Fiscalité affectée	222 052	222 000	-
Autres financements publics	12 101 453	13 119 399	270 763
Recettes propres	10 637 284	15 495 994	136 943
Recettes fléchées **	1 699 320	3 989 170	5 488 048
Sub. pour charges d'investissement fléchée		-	-
Autres financements de l'Etat fléchés	-	1 000 000	1 398 370
Autres financements publics fléchés	1 699 320	2 802 642	4 089 678
Recettes propres fléchées	-	186 528	-
TOTAL DES RECETTES	69 340 177	77 998 278	5 393 348

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	2 917 774	2 895 706
-----------------------------------	------------------	------------------

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial

INSA SUPPORT

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

DEPENSES						
Dates vote du CA	06/03/2025		27/11/2025		27/11/2025	
	Montants Compte financier 2024		Montants Budget rectificatif n°2		Ecart entre le dernier budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
	AE	CP	AE (A)	CP (B)	AE (A)	CP (B)
Personnel	52 352 521	52 352 521	55 501 023	55 501 023	- 597 241	- 597 241
Dont contributions employeur au CAS Pension	12 505 658	12 505 658	13 052 137	13 052 137	- 90 231	- 90 231
Dont dépenses sur recettes fléchées	1 001 401	1 001 401	1 476 108	1 476 108	508 157	508 157
Fonctionnement	10 053 248	10 117 541	11 829 801	11 541 780	- 1 108 649	- 1 127 931
Dont dépenses sur recettes fléchées	1 029 100	963 011	1 800 753	2 003 637	370 760	325 164
Investissement	3 735 693	2 977 363	3 443 972	3 711 587	- 1 177 053	- 1 227 791
Dont dépenses sur recettes fléchées	51 655	86 032	2 371 316	937 849	2 201 316	750 816
TOTAL DES DEPENSES AE / CP	66 141 462	65 447 425	70 774 797	70 754 390	- 2 882 943	- 2 952 963
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	12 105 864		881 736			

Attention : les données "INSA" support avant 2025
ne regroupent pas : INSA Support - AIME - SAIC-DOCV

RECETTES			
Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025	27/11/2025
Montants Compte financier 2024	63 442 970	69 624 806	- 248 951
Montants Budget rectificatif n°2			
Recettes globalisées *	63 442 970	69 624 806	- 248 951
Subvention pour charges de service public	41 522 218	42 371 715	228 520
Subvention pour charges d'investissement			
Autres financements de l'Etat	210 850		
Fiscalité affectée	222 052	222 000	
Autres financements publics	11 972 248	13 119 399	270 763
Recettes propres	9 515 602	13 911 692	206 708
Recettes fléchées **	14 110 319	2 011 320	0
Sub. pour charges d'investissement fléchée	13 142 368		
Autres financements de l'Etat fléchés			
Autres financements publics fléchés	967 951	2 011 320	0
Recettes propres fléchées			
TOTAL DES RECETTES	77 553 289	71 636 126	-

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	-	-	-
-----------------------------------	---	---	---

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Attention : les données "INSA" support avant 2025
ne regroupent pas : INSA Support - AIME - SAIC-DOCV

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial

INSA PATRIMOINE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

DEPENSES						
Dates vote du CA	06/03/2025		27/11/2025		27/11/2025	
	Montants Compte financier 2024		Montants Budget rectificatif n°2		Ecart entre le dernier budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
	AE	CP	AE (A)	CP (B)	AE (A)	CP (B)
Personnel	-	-	-	-	-	-
Dont contributions employeur au CAS Pension	-	-				
Dont dépenses sur recettes fléchées	-	-				
Fonctionnement	2 952 902	2 772 759	4 378 031	4 148 081	147 000	90 000
Dont dépenses sur recettes fléchées	31 052	32 195	10 000	8 000	40 000	- 42 000
Dont dépenses sur recettes fléchées	813 716	1 430 400	7 403 000	2 518 000	4 261 319	- 3 044 579
TOTAL DES DEPENSES AE / CP	5 714 465	6 810 526	16 300 867	10 139 594	- 2 453 000	- 2 580 940
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						

RECETTES			
Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025	
	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le dernier budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Recettes globalisées	4 197 887	4 384 302	343 651
Subvention pour charges de service public	2 947 000	2 800 000	-
Subvention pour charges d'investissement			-
Autres financements de l'Etat	-	-	-
Fiscalité affectée	-	-	-
Autres financements publics	129 205	-	-
Recettes propres	1 121 682	1 584 302	343 651
Recettes fléchées **	549 000	1 977 850	- 5 488 048
Sub. pour charges d'investissement fléchée		-	-
Autres financements de l'Etat fléchés	-	1 000 000	- 1 398 370
Autres financements publics fléchés	549 000	791 322	- 4 089 678
Recettes propres fléchées	-	186 528	-
TOTAL DES RECETTES	4 746 887	6 362 152	- 5 144 397
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)		2 063 640	3 777 442

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 4
Equilibre financier

INSA Etablissement (Consolidé)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)
	Montants Compte financier 2024	BR 2 2025	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
Solde budgétaire (déficit) (=D2) *	-	2 895 706	-	Solde budgétaire (excédent) (=D1) *
d ^{ont} solde budgétaire budget principal	854 134	-	-	d ^{ont} solde budgétaire budget principal
d ^{ont} solde budgétaire BAI (PATRIMOINE)	2 063 640	3 777 442	-	d ^{ont} solde budgétaire BAI (PATRIMOINE)
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (= b1)	-			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (= b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (= c1)	104 900	132 100	93 600	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (= c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)(= e1)	2 561 834	5 670 730	3 112 489	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)(= e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	2 666 734	8 698 536		Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (I)	10 100 912	-		Variation de trésorerie (II)
d ^{ont} Abondement de la trésorerie fléchée (a) ***	-	-	1 031 181	d ^{ont} Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a) ***
d ^{ont} Abondement sur la trésorerie non fléchée (d)			-	d ^{ont} Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	12 767 646	8 698 536	-	TOTAL DES FINANCEMENTS (2+II)

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

INSA Etablissement (Consolidé)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel / exécuté*

CHARGES	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025			06/03/2025	27/11/2025	
Personnel	50 880 620	57 028 224	929 960	Subventions de l'Etat	44 576 917	45 214 870	271 675
dont charges de pensions civiles*	12 505 658	13 052 137	-90 231	Fiscalité affectée	222 892	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	23 125 691	25 641 247	-1 295 836	Autres subventions	10 801 230	12 919 838	-411 602
				Autres produits	20 516 557	24 048 018	-501 192
TOTAL DES CHARGES (1)	74 006 312	82 669 471	-365 876	TOTAL DES PRODUITS (2)	76 117 596	82 182 726	-641 119
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 111 284	0	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	486 745	275 243
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	76 117 596	82 669 471	-365 876	TOTALEQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	76 117 596	82 669 471	-365 876

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et les budgets rectificatifs. Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	2 111 284	-486 745	-275 243
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 951 386	9 951 386	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 076 001	7 076 001	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	422 006	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0	0	0
= CAF ou IAF*	5 408 676	2 388 640	-275 243

* Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement*	0	0	275 243	Capacité d'autofinancement*	5 408 676	2 388 640	0
Investissements	7 531 092	9 703 100	-3 617 740	Financement de l'actif par l'Etat	713 556	0	0
Remboursement des dettes financières	0	0	0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 169 788	3 198 324	-4 926 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 531 092	9 703 100	-3 342 497	Autres ressources	903 009	3 460 976	1 000 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	663 938	0	0	Augmentation des dettes financières	0	0	0
				TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 195 030	9 047 940	-3 926 000
				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	0	655 160	583 503

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Variation du FONDS DE ROULEMENT - AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	663 938	-655 160	-583 503
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	2 668 891	6 920 172	2 886 595
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-2 004 953	-7 575 332	-3 470 998
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 721 776	13 066 617	583 503
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-13 515 989	-6 595 813	2 894 111
Niveau final de la TRESORERIE	27 237 761	19 662 430	-3 477 613

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

INSA SUPPORT

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel / exécuté*

CHARGES	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025		Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025	
Personnel	50 880 620	57 028 224	929 960	Subventions de l'Etat	41 587 083	42 414 870	271 675
dont charges de pensions civiles*	12 505 658	13 052 137	-90 231	Fiscalité affectée	222 892	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 252 050	14 800 744	1 385 836	Autres subventions	10 556 768	12 869 838	-411 602
		0		Autres produits	13 495 687	16 227 903	-842 582
TOTAL DES CHARGES (1)	64 132 671	71 828 968	-455 876	TOTAL DES PRODUITS (2)	65 862 430	71 512 611	-828 509
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 729 759	0	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	316 357	526 633
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	65 862 430	71 828 968		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	65 862 430	71 828 968	

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et les budgets rectificatifs. Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 729 759	-316 357	-526 633
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 258 964	3 258 964	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 087 208	1 087 208	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0	0	0
= CAF ou IAF*	3 901 515	1 855 399	-526 633

* Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement*	0	0	0	Capacité d'autofinancement*	3 901 515	1 855 399	0
Investissements	4 827 472	3 711 587	-916 800	Financement de l'actif par l'Etat	290 921	0	0
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-8 439 104	3 198 324	-45 000
Remboursement des dettes financières	0	0	0	Autres ressources	903 009	1 262 000	1 000 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 827 472	3 711 587	-916 800	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-3 343 659	6 315 723	955 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0	2 604 136		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	8 171 131	0	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)			
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)			
Variation de la TRESORERIE : ABONNEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*			
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 490 358	16 094 494	
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 257 369		
Niveau final de la TRESORERIE	27 237 762		

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

INSA PATRIMOINE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel / exécuté*

CHARGES	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025		Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025	
Personnel	0	0	0	Subventions de l'Etat	2 989 834	2 800 000	0
dont charges de pensions civiles*	0	0	0	Fiscalité affectée	0	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 873 641	10 840 503	90 000	Autres subventions	244 463	50 000	0
		0		Autres produits	7 020 869	7 820 115	341 390
TOTAL DES CHARGES (1)	9 873 641	10 840 503	90 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	10 255 166	10 670 115	341 390
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	381 525	0		Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	170 388	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	10 255 166	10 840 503		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	10 255 166	10 840 503	

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et les budgets rectificatifs. Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	381 525	-170 388	251 390
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 692 422	6 692 422	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 988 792	5 988 792	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	422 006	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0	0	0
= CAF ou IAF*	1 507 161	533 241	251 390

* Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement*	0	0		Capacité d'autofinancement*	1 507 161	533 241	
Investissements	2 703 620	5 991 513	-2 700 940	Financement de l'actif par l'Etat	422 636	0	0
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	9 608 893	0	-4 881 000
Remboursement des dettes financières	0	0	0	Autres ressources	0	2 198 976	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 703 620	5 991 513		Augmentation des dettes financières	0	0	0
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	8 835 069	0		TOTAL DES RESSOURCES (6)	11 538 689	2 732 217	
				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	0	3 259 296	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	8 835 069		-3 259 296
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	7 625 601		
Variation de la TRESORERIE : ABONNEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	1 211 468		
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	231 418		-3 027 878
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 266 131		
Niveau final de la TRESORERIE	9 497 549		

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Délibération CA	N° 6 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) X Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Stéphanie Payet Agent compte		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 26
			Abstention(s) 0
	Votants	26	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Budget rectificatif 2025 n°2 - FONDATION

Texte :

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les articles L.719-12 et R.719-194 à R.719-205 du code de l'éducation régissant les fondations universitaires

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires et les prévisions comptables suivantes :

FONDATION

Article 1 - Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 640 295 € d'Autorisations d'Engagements dont :
 - 106 200 € en personnel
 - 534 095 € en fonctionnement et intervention
 - - € en investissement
- 635 000 € de Crédits de Paiement dont :
 - 106 200 € en personnel
 - 528 800 € en fonctionnement et intervention
 - - € en investissement
- 495 000 € de prévisions de Recettes

- Solde budgétaire (déficit): -140 000 €

Article 2 - Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie de : -140 009 €
- Résultat patrimonial de : - €
- Insuffisance d'autofinancement : 1 677 €
- Variation fonds de roulement : 1 677 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

*Annexes GBCP
Budget Rectificatif
N°2 2025*

INSA Etablissement : Fondation

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial

INSA Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

DEPENSES						
Dates vote du CA	06/03/2025		27/11/2025		27/11/2025	
	Montants Compte financier 2024		Montants Budget rectificatif n°2		Ecart entre le dernier budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
	AE	CP	AE (A)	CP (B)	AE (A)	CP (B)
Personnel	63 449	63 449	106 200	106 200	- 1 100	- 1 100
Dont contributions employeur au CAS Pension						
Dont dépenses sur recettes fléchées						
Fonctionnement	397 548	439 189	534 095	528 800	- 260 349	- 280 556
Dont dépenses sur recettes fléchées						
Investissement	22 879	22 879	-	-	-	-
Dont dépenses sur recettes fléchées						
TOTAL DES DEPENSES AE / CP	483 875	525 517	640 295	635 000		

RECETTES				
Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025	27/11/2025	
	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le dernier budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
Recettes globalisées *	541 458	495 000	-	142 027
Subvention pour charges de service public	-	-		
Subvention pour charges d'investissement				
Autres financements de l'Etat	-	-		
Fiscalité affectée	-	-		
Autres financements publics	-	-		
Recettes propres	541 458	495 000	-	142 027
Recettes fléchées **	-	-		
Sub. pour charges d'investissement fléchée				
Autres financements de l'Etat fléchés	-	-		
Autres financements publics fléchés	-	-		
Recettes propres fléchées	-	-		
TOTAL DES RECETTES	541 458	495 000		

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	15 941	-	
------------------------------------	---------------	---	--

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	-	140 000	
-----------------------------------	---	---------	--

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 4
Equilibre financier

INSA Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)
	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif n°2	Ecarts entre le dernier budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
Solde budgétaire (déficit) (=D2) *	-	140 000	355 371	15 941
d ^o nt solde budgétaire budget principal				
d ^o nt solde budgétaire FU (FONDATION)	-	635 000	355 371	15 941
d ^o nt solde budgétaire BAI (PATRIMOINE)				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (= b1)	-	-	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (= b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (= c1)	-	-	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (= c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (= e1)	277 466	9	2 791	299
Autres décaissements non budgétaires (= f1)	-	-	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (= e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	277 466	140 009	352 580	16 241
Variation de trésorerie (I)		-		0
d ^o nt Abondement de la trésorerie fléchée (a) ***				0
d ^o nt Abondement sur la trésorerie non fléchée (d)		-		
TOTAL DES BESOINS (1+i)	277 466	140 009	352 580	261 585
				140 009
				352 580
				Variation de trésorerie (II)
				261 585
				140 009
				d ^o nt Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a) ***
				d ^o nt Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
				277 825
				140 009
				352 580
				TOTAL DES FINANCEMENTS (2+II)

FU : fondation universitaire

BAI : budget annexe immobilier

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

INSA Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel / exécuté*

CHARGES	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025	Montants budget rectificatif n°2	Dates vote du CA	06/03/2025	27/11/2025	Montants budget rectificatif n°2
Personnel	63 449	106 200	-1 100	Subventions de l'Etat	0	0	0
dans charges de pensions civiles*	0	0	0	Fiscalité affectée	0	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	439 202	540 254	-280 557	Autres subventions	0	0	0
				Autres produits	561 368	646 454	-281 657
TOTAL DES CHARGES (1)	502 650	646 454	-281 657	TOTAL DES PRODUITS (2)	561 368	646 454	-281 657
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	58 718	0		Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	0	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	561 368	646 454		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	561 368	646 454	

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et les budgets rectificatifs. Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	58 718	0	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 455	11 455	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 778	9 778	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0	0	0
= CAF ou IAF*	60 395	1 677	0

* Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement*	0	0		Capacité d'autofinancement*	60 395	1 677	
Investissements	22 879	0		Financement de l'actif par l'Etat	0	0	0
Remboursement des dettes financières		0		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-364 125	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	22 879	0		Autres ressources	0	0	0
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0	1 677		Augmentation des dettes financières	0	0	0
				TOTAL DES RESSOURCES (6)	-303 730	1 677	
				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	326 609	0	
							0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Compte financier 2024	Montants budget rectificatif n°2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-326 609,17	1 677	0
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-65 024,17	141 686	-142 420
Variation de la TRESORERIE : ABONNEMENT (I) ou PRÉLEVEMENT (II)*	-261 585,00	-140 009	142 420
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	-388 365,06	-336 688	0
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-396 537,06	-254 851	-142 420
Niveau final de la TRESORERIE	58 172,00	-81 837	142 420

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Délibération CA	N° 7 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) X Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Stéphanie Payet Agent comptable		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 26
			Abstention(s) 0
	Votants	26	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025	Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)		

Budget initial 2026 - INSA

Texte :

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires et les prévisions comptables suivantes :

INSA CONSOLIDE

Article 1 - Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 795 EPTP dont : 501 sous plafond d'emploi d'Etat
294 hors plafond d'emploi d'Etat
- 87 780 550 € d'Autorisations d'Engagements dont :
 - 58 678 077 € en personnel
 - 17 525 128 € en fonctionnement et intervention
 - 11 577 345 € en investissement
- 86 263 834 € de Crédits de Paiement dont :
 - 58 678 077 € en personnel
 - 14 446 108 € en fonctionnement et intervention
 - 13 139 649 € en investissement

- 77 850 633 € de prévisions de Recettes
- Solde budgétaire (déficit) : 8 413 201 €

Article 2 - Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : -1 768 201 €
- Résultat patrimonial : -1 507 476 €
- Capacité d'autofinancement : 1 367 909 €
- Variation fonds de roulement : -5 105 103 €

*Annexes GBCP
Budget Initial
2026*

Tableau n°1 : Autorisations d'emplois

- Tableau des Emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2026
- Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE
- Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE
- Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2025 et 2026
(en € et en flux)

INSA Etablissement (hors Fondation)

Tableau n°2 : Autorisations budgétaires

INSA Etablissement

[TB2_INSAT_01](#)

Tableau n°4 : Equilibre financier

INSA Etablissement

[TB4_INSAT](#)

Tableau n°6 : Situation patrimoniale

INSA Etablissement

[TB6_INSAT](#)

INSA Etablissement

INSA Etablissement

Fondation

INSA Etablissement : Fondation

Tableau n°2 : Autorisations budgétaires

[TB2_FOND_21](#)

Tableau n°4 : Equilibre financier

[TB4_FOND_21](#)

Tableau n°6 : Situation patrimoniale

[TB6_FOND_21](#)

*Annexes GBCP
Budget Initial
2026*

INSA Etablissement (hors Fondation)

Tableau 1 - EPSCP - BUDGET 2026
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Permanents	Titulaires	En ETPT		Emplois financés hors SCSP
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	CDI		225,0	-	
	Non permanents	CDD	40,50		
			265,50		
	S/total EC				
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	234,75		
	CDI		-		
	Non permanents	CDD	0,75		
	S/total Biatss		235,50		
	Totaux		501	⁽¹⁾	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat					
			501	⁽³⁾	
					Plafond global des emplois voté par le CA **
					⁽²⁾

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau 1 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE
BI 2026

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DGP) - Suivi des emplois des EPSCP et EPA bénéficiant des RCE
B/2026

Année	2026																			
Phase																				
N° UAI	0310152X																			
Libellé établissement	INSA de Toulouse																			
	A																			
Plafond d'emplois Etat notifié par la DGESIP (en EPT)	1 501,00																			
Plafond d'emplois voté au budget initial (en EPT) (ou soumis au vote du CA) :	2 795,00																			
dont plafond Etat :	3 501,00																			
Plafond d'emplois voté après dernier budget rectificatif (en EPT) :	4 0,00																			
N° DBM :	5 0																			
dont plafond Etat :	6 0,00																			
	exercice 2025	période janvier - avril exercice 2026				période janvier - septembre exercice 2026				période janvier - décembre exercice 2026										
Emplois	stock EPT (a) au 31 décembre 2025	moyenne annuelle EPT 2025(b)	Entrées (en EPT) (c)	Sorties (en EPT)		Stock EPT à la fin avril à réc-d (titulaires et CDI) (4)	Entrées (en EPT) (f)	Sorties (en EPT)		Stock EPT à la fin septembre (h)=f-g (titulaires et CDI) (4)	Entrées (en EPT) (i)	Sorties (en EPT)		Stock EPT à la fin décembre 2026 (k)=i+j pour les titulaires et CDI, à salaire pour les contractuels (a)	EPT (moyenne annuelle exercice 2026) (j)					
				Total (d)	dont retraites			Total (g)	dont retraites			Total (l)	dont retraites			Total (n)	dont retraites			
B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R				
Total emplois rémunérés par l'opérateur	Titulaires	Budget initial	43	387,80	405,80	0,00	6,00	6,00	387,00	389,00	8,00	16,00	16,00	385,00	388,00	10,00	16,00	16,00	387,00	387,60
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution	44	393,00	386,70	0,00	0,00	0,00	393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,00	0,00
		Exécution	45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393,00	0,00
	Non titulaires plafonds 1 et 2	Budget initial	46	332,00	359,20	0,00	0,00	0,00	374,80	0,00	0,00	0,00	0,00	375,70	0,00	0,00	0,00	0,00	377,00	375,80
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution	47	368,00	344,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Exécution	48	368,00	344,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	dont CDI	Budget initial	49	62,00	60,00	5,00	0,00	0,00	73,00	69,50	9,00	0,00	0,00	77,00	72,10	11,00	0,00	0,00	79,00	73,60
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution	50	68,00	64,00	1,00	0,00	0,00	68,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Exécution	51	68,00	64,00	1,00	0,00	0,00	68,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total plafonds 1 et 2	Budget initial	52	719,80	755,00	0,00	0,00	0,00	763,80	0,00	0,00	0,00	0,00	763,70	0,00	0,00	0,00	0,00	764,00	763,40
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution	53	761,00	731,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont fonctionnaires stagiaires des ENS	Budget initial	54	761,00	731,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution	55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Exécution	56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont emplois rattachés aux contrats de recherche (5) (plafond 2)	Budget initial	57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution	58	129,00	128,20	0,00	0,00	0,00	145,60	0,00	0,00	0,00	0,00	146,40	0,00	0,00	0,00	0,00	147,10	146,60
		Exécution	59	147,60	138,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Personnels en fonction dans l'établissement non rémunérés par lui (mises à disposition entrantes)	Budget initial	60	147,60	138,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution	61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Exécution	62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	dont emplois Etat	Budget initial	63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Nouvelle/dernière prévision d'exécution	64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Exécution	65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Exécution	66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les cellules dont le fond est jaune sont les cellules pour lesquelles la saisie doit obligatoirement être différente de zéro

Les cellules dont le fond est bleu ciel sont des cellules calculées automatiquement

La moyenne prévisionnelle et d'exécution annuelle des personnels titulaires et non titulaires placés sous plafond Etat en EPT ne doit pas excéder le plafond global des emplois voté (sauf si ce dernier budget rectificatif)

(1) personnels placés en tout ou partie sur la subvention Etat y compris les mises à disposition partielles ou déléguées sortantes pour les enseignants chercheurs et personnels titulaires sur emplois gérés

(1 bis) personnels financés partiellement sur ressources propres ("hors plafond" pour les EPA)

(2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conservateurs

(3) dernière prévision d'exécution pour fin 2025 (colonnes 2 et 13) à renseigner au moins à fin 2026 et nouvelle prévision d'exécution sur 2025 (3 renseigner en phases 2, 3 et 4)

(4) le total des emplois placés sous plafond Etat (sauf si ce dernier budget rectificatif) à partir de la dernière prévision d'exécution pour fin 2025 (colonne 9) ligne "Nouvelle/dernière prévision d'exécution")

(5) contrat de recherche au sens de la définition apportée par le document de budget en application du décret GBCP (fascicule n°8, annexe relative aux opérations plurianuelles) :

acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs partenaires (privés ou publics) offrant un soutien financier à un chercheur ou une équipe de chercheurs pour effectuer des études scientifiques ou

des prestations de recherche dans un domaine déterminé

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE
BUDGET INITIAL 2026

Année	2026														
Phase		BUDGET INITIAL 2026													
N° UAI	0310152X														
Libellé établissement	INSA de Toulouse														
		A													
Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP :	1	40 961 311													
Masse salariale votée au budget initial (ou soumise au vote du CA) : montant limitatif en AE=CP	2	58 748 077													
Masse salariale votée après dernier budget rectificatif : montant limitatif en AE=CP	3														
N° DBM :	4														
Dépenses de personnel				Exercice 2025			Cumul au 30 avril 2026	Cumul au 30 septembre 2026	Cumul au 31 décembre 2026			écart BI 2026 / BI 2025	écart BI 2026 / exécution 2025	écart réprévision 2026 / exécution 2025	écart exécution 2026 / exécution 2025
		Budget initial	Dernière prévision d'exécution (5) (Dépenses décaissées 2025)	Exécution (5) (Dépenses décaissées 2025)	Exécution (décaissements)	Exécution (décaissements)	Budget initial	Nouvelle prévision d'exécution (décaissements prévus sur 2026)	Exécution annuelle						
Emplois sous plafond 1	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	1	37 452 398	37 452 398		39 220 108		1 767 710	39 220 108	0	0	0	0	
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)	2												
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)	3			2 058 713		2 199 532							
		sous total titulaires	4	37 452 398	37 452 398	0	0	0	39 220 108	0	1 767 710	39 220 108	0	0	
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	5	4 291 644	4 291 644		4 408 400		116 756	4 408 400	0	0	0	0	
		dont ATER et doctorants contractuels	6												
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	7												
		dont CDI	8					0							
		sous total non titulaires	9	4 291 644	4 291 644	0	0	0	4 408 400	0	116 756	4 408 400	0	0	
		Total titulaires et non titulaires (plafonds 1)	10	41 744 042	41 744 042	0	0	0	43 628 508	0	1 884 466	43 628 508	0	0	
Emplois sous plafond 2	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	11	14 401 123	13 783 181		15 039 569		638 446	15 039 569	0	0	0	0	
		dont CDI (uniquement EPSCP)	12												
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	13												
		dont CDI (uniquement EPSCP)	14												
Total non titulaires (plafond 2)			15	14 401 123	13 783 181	0	0	0	15 039 569	0	638 446	15 039 569	0	0	

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE
BUDGET INITIAL 2026

Année	2026
Phase	BUDGET INITIAL 2026
N° UAI	0310152X
Libellé établissement	INSA de Toulouse

	A	
Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP :	1	40 961 311
Masse salariale votée au budget initial (ou soumise au vote du CA) : montant limitatif en AE=CP	2	58 748 077
Masse salariale votée après dernier budget rectificatif : montant limitatif en AE=CP	3	
N° DBM :	4	

Dépenses de personnel				Exercice 2025			Cumul au 30 avril 2026	Cumul au 30 septembre 2026	Cumul au 31 décembre 2026			écart BI 2026 / BI 2025	écart BI 2026 / exécution 2025	écart révision 2026 / exécution 2025	écart exécution 2026 / exécution 2025				
				Budget initial	Dernière prévision d'exécution (5) (Dépenses décaissées 2025)	Exécution (5) (Dépenses décaissées 2025)	Exécution (décaissements)	Budget initial	Nouvelle prévision d'exécution (décaissements prévus sur 2026)	Exécution annuelle									
				B	C	D	E	F	G	H	I								
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires (plafond 1)	Enseignants et enseignants chercheurs		16	37 452 398	37 452 398	0	0	0	39 220 108	0	0	1 767 710	39 220 108	0	0			
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires		17			0	0	0		0	0							
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs		18	18 692 767	18 074 825	0	0	0	19 447 969	0	0	755 202	19 447 969	0	0			
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires		19			0	0	0		0	0							
		sous total non titulaires		20	18 692 767	18 074 825	0	0	0	19 447 969	0	0	755 202	19 447 969	0	0			
	Total général (plafonds 1 et 2)			21	56 145 165	55 527 223	0	0	0	58 668 077	0	0	2 522 912	58 668 077	0	0			
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)				22									0	0	0	0			
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)				23	56 145 165	55 527 223	0	0	0	58 668 077	0	0	2 522 912	58 668 077	0	0			
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)				24	80 000	80 000				80 000	0	0	80 000	0	0	0			
Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS				25	56 225 165	55 607 223	0			58 748 077	0	0	2 522 912	58 748 077	0	0			
dont fonctionnaires stagiaires ENS				26									0	0	0	0			
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6)				27	7 300 000	7 300 000				7 300 000			0	7 300 000	0	0			

Les cellules dont le fond est jaune sont les cellules pour lesquelles la saisie doit obligatoirement être différente de zéro
Les cellules dont le fond est bleu ciel sont des cellules calculées automatiquement
La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE=CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes).
Les montants prévisionnels et d'exécution annuels (colonne cumul au 31 décembre 2026) ne doivent pas dépasser le montant de masse salariale voté au budget de l'établissement éventuellement modifié par budget rectificatif.
(1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs) et personnels titulaires sur emplois gagés
(1 bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" (hors CDI) pour les EPA)
(2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnels, les personnels d'inspection, les conservateurs
(3) les "autres dépenses non ventilables" correspondent strictement :
- aux dépenses de personnels ne décomptant pas de plafond d'emploi (ex : vacataires),
- aux éventuelles dépenses résiduelles ne pouvant faire l'objet d'une ventilation par catégories de personnel ou plafond d'emploi
Les heures complémentaires effectuées par les agents décomptant les plafonds d'emplois doivent être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (quelle que soit l'origine du financement de cette rémunération complémentaire : subvention Etat ou ressources propres), les heures complémentaires des agents ne décomptant pas les plafonds doivent être renseignées sur la ligne "autres dépenses non ventilables"
(4) dépenses éventuelles hors PSOP notamment
(5) s'agissant des données d'exécution de 2025 il convient de renseigner en phase 1 (BI 2026)
(6) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles)

Tableau 3 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPG) - Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2024 et 2025 (en € et en flux)
BUDGET 2026

Année	2026																					
Phase	BUDGET 2026																					
N° UAI	0310152X																					
Libellé établissement	INSA de Toulouse																					
Crédits de Masse salariale globale = Montant limitatif en AE=CP																						
Prévision d'exécution ou exécution 2025 (1)																						
Correction de l'exécution (événements exceptionnels non reconductibles) (1 bis)																						
Extension en Année Pleine des mesures 2025 (2)																						
Mesures entrant en vigueur en année 2026																						
Obligatoires																						
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T		
Rémunérations principales	1	27 850 686	0	0	96 682	11 260	0	900		22 580	162 595	64 476	-295 205	359 681	-294 725	23 700	0	0	1 313 503	296 800		
Sous total titulaires (calcul automatique)	2	16 663 074	0	0	96 682	11 260	0	0		22 580	162 595	64 476	-295 205	359 681	-294 725	23 700	0	0		155 200		
Sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	3	11 187 613	0	0	0	0	0	900		0	0				0	0	0	0	1 313 503	141 600		
Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS uniquement)	4	10 865 027	0	0	71 415	0	0	0	22 580	162 595	51 980	-269 700	321 680	-269 700	15 200				78 800		
	Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	5	5 798 047	0	0	25 267	11 260	0	0	0	0	12 496	-25 505	38 001	-25 025	8 500				76 400		
Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	6	2 771 842	0	0	0	0	0											178 303	46 400		
	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	7	8 411 329	0	0	0	0	0	900										1 135 200	95 200		
	dont CDI	8	3 215 073	0	0	0	0	0											0			
	dont personnels recrutés et financés sur contrats de recherche (8)	9	7 170 449																0			
Autres : stagiaires, apprentis ...	10	4 441																				
Rémunérations accessoires	11	6 164 089	0	0	0	0	0	0		0	0				0	0	130 000	100 000	0	0		
Sous total titulaires (à saisir obligatoirement)	12	4 370 480									0				0	0	98 900	100 000				
Sous total non titulaires et autres (à saisir obligatoirement)	13	1 793 609													0	0	31 100	0				
	Cours complémentaires et vacations d'enseignement	14	1 737 078																100 000			
	Autres rémunérations accessoires (dont versement au titre des comptes épargne temps)	15	64 500								0						0	0				
	Primes et indemnités des enseignants et enseignants chercheurs	16	1 929 810								0							31 100				
	Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels	17	2 432 701															98 900				
Cotisations et contributions sociales	18	21 463 514	0	0	95 019	18 755	0	492	680 000	0	18 805	135 409	55 570	-290 056	345 626	-289 656	20 225	0	0	474 347	0	
Sous total titulaires (calcul automatique)	19	16 169 838	0	0	95 019	18 755	0	0	680 000	0	18 805	135 409	55 570	-290 056	345 626	-289 656	20 225	0	0	0	0	
Sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	20	5 293 676	0	0	0	0	0	492		0	0	0			0	0	0	0	474 347	0		
Titulaires	Cas pensions + ATI	21	13 039 531	0	0	80 517	9 377	0	0	680 000		18 805	135 409	53 696	-245 847	299 543	-245 447	16 670	0			
	Autres cotisations titulaires	22	3 130 307	0	0	14 502	9 377	0	0		0	0	1 874	-44 209	46 083	-44 209	3 555	0	0	65 675		
Non titulaires	Cotisations Assédie	23	554 829	0	0	0	0	0	50													
	Autres cotisations non titulaires	24	4 738 847	0	0	0	0	0	442										408 672			
Prestations sociales		25	128 934																4 117			
TOTAL		26	55 607 223	0	0	191 701	30 015	0	1 392	680 000	0	41 385	298 004	120 046	-585 261	705 307	-584 381	43 925	130 000	100 000	1 791 967	296 800
TOTAL hors prestations		27	55 478 289	0	0	191 701	30 015	0	1 392	680 000	0	41 385	298 004	120 046	-585 261	705 307	-584 381	43 925	130 000	100 000	1 787 850	296 800
dont titulaires (hors prestations)		28	37 203 391	0	0	191 701	30 015	0	0	680 000	0	41 385	298 004	120 046	-585 261	705 307	-584 381	43 925	98 900	100 000	0	155 200
dont non titulaires et autres (hors prestations)		29	18 274 898	0	0	0	0	0	1 392		0	0	0			0	0	31 100	0	1 787 850	141 600	
Incidence sur 2026		30													-269 700							
dont incidence rémunération principale (saisie obligatoire sur colonnes O)		31													-25 025							
dont incidence rémunérations accessoires (saisie obligatoire sur colonnes)		32																				
dont incidence cotisations et contributions sociales		33																				

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE=CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

(1) l'élaboration du budget est fondée sur une prévision d'exécution 2024, réalisée après la fin de l'exercice

(1 bis) jours de grève, versement d'un capital décais ou d'une indemnité exceptionnelle non reconductible

(2) Les colonnes "EAP" couvrent les mesures discrétionnaires (schéma d'emploi et évolution de la structure des emplois) ou obligatoires de l'exercice précédent (2024).

(3) la colonne K comprend les mesures indemnités imposées par la réglementation sans marge de manœuvre possible pour l'établissement

(4) la colonne L "GVT solde" comprend le GVT négatif et positif. S'agissant du GVT positif, elle ne comprend que les avancements d'échelon et de grade.

Les changements de corps sont traités dans la colonne P "évolution de la structure des emplois". S'agissant du GVT négatif, il traite le remplacement d'un titulaire par un titulaire au sein d'un même corps.

(5) ces colonnes intègrent :

O : les variations du volume d'emplois (schéma d'emploi hors variations liées aux contrats de recherche, voir colonne S).

P : les variations de coût induites par les transformations de corps (dont celles issues des promotions sur listes d'aptitudes), les reptyramidages et les titularisations liées au dispositif Sauvadet

(6) cette colonne intègre les variations du régime indemnitaire décidées par l'établissement

(7) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles) :

acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs partenaires (privés ou publics) offrant un soutien financier à un chercheur ou une équipe de chercheurs pour effectuer des études scientifiques ou

des prestations de recherche dans un domaine déterminé

Année	2026
Phase	BUDGET 2026
N° UAI	0310152X
Libellé établissement	INSA de Toulouse

Crédits de Masse salariale globale = Montant limitatif en AE=CP		Prévision d'exécution ou exécution 2025 (1)	Total des flux de 2026 Total prévision ou reprévision de décaissements sur 2026 (sauf phase 4 : Exécution au 31/12/2026)	Phase 1 : dernier budget voté en 2025 Phase 2,3,4 : dernier budget voté en 2026	Ecart prévision 2025- dernier budget voté (2025 pour la phase 1/ 2026 phases 2,3,4) (V-W)	
			(somme des colonnes B à T sauf M et N)			
		A	U	V	W	X
Rémunérations principales	1	27 850 686	1 697 771	29 548 457	29 548 457	0
Sous total titulaires (calcul automatique)	2	16 663 074	241 768	16 904 842	16 904 842	0
Sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	3	11 187 613	1 456 003	12 643 616	12 643 616	0
Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS uniquement)	4	10 865 027	132 870	10 997 897	10 997 897
	Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	5	5 798 047	108 898	5 906 945	5 906 945
Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	6	2 771 842	224 703	2 996 545	2 996 545
	Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	7	8 411 329	1 231 300	9 642 629	9 642 629
	dont CDI	8	3 215 073	0	3 215 073	3 215 073
	dont personnels recrutés et financés sur contrats de recherche (8)	9	7 170 449	0	7 170 449	7 170 449
Autres : stagiaires, apprentis ...	10	4 441	0	4 441	4 441	0
Rémunérations accessoires	11	6 164 089	230 000	6 394 089	6 394 089	0
Sous total titulaires (à saisir obligatoirement)	12	4 370 480	198 900	4 569 380	4 569 380	0
Sous total non titulaires et autres (à saisir obligatoirement)	13	1 793 609	31 100	1 824 709	1 824 709	0
	Cours complémentaires et vacations d'enseignement	14	1 737 078	100 000	1 837 078	1 837 078
	Autres rémunérations accessoires (dont versement au titre des comptes épargne temps)	15	64 500	0	64 500	64 500
	Primes et indemnités des enseignants et enseignants chercheurs	16	1 929 810	31 100	1 960 910	1 960 910
	Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels	17	2 432 701	98 900	2 531 601	2 531 601
Cotisations et contributions sociales	18	21 463 514	1 208 966	22 672 480	22 672 480	0
Sous total titulaires (calcul automatique)	19	16 169 838	734 127	16 903 964	16 903 964	0
Sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	20	5 293 676	474 839	5 768 515	5 768 515	0
Titulaires	Cas pensions + ATI	21	13 039 531	749 026	13 788 557	13 788 557
	Autres cotisations titulaires	22	3 130 307	-14 900	3 115 407	3 115 407
Non titulaires	Cotisations Assédio	23	554 829	65 726	620 554	620 554
	Autres cotisations non titulaires	24	4 738 847	409 114	5 147 961	5 147 961
	Prestations sociales	25	128 934	4 117	133 051	133 051
	TOTAL	26	55 607 223	3 140 854	58 748 077	58 748 077
TOTAL hors prestations	27	55 478 289	3 136 737	58 615 025	58 615 026	0
donc titulaires (hors prestations)	28	37 203 391	1 174 795	38 378 186	38 378 186	0
donc non titulaires et autres (hors prestations)	29	18 274 898	1 961 942	20 236 840	20 236 840	0
Incidence sur 2026	30			58 748 077		
dont incidence rémunération principale (saisie obligatoire sur colonnes O)	31					
dont incidence rémunérations accessoires (saisie obligatoire sur colonnes P)	32					
dont incidence cotisations et contributions sociales	33					

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des aub

(1) l'élaboration du budget est fondée sur une prévision d'exécution 2024, réajustée après la fir

(1 bis) jours de grève, versement d'un capital décès ou d'une indemnité exceptionnelle non rec

(2) Les colonnes "EAP" couvrent les mesures discrétionnaires (schéma d'emploi et évolution de

(3) la colonne K comprend les mesures indemnitaire imposées par la réglementation sans man

(4) la colonne "GVT soldé" comprend le GVT négatif et positif. S'agissant du GVT positif, elle n

Les changements de corps sont traités dans la colonne P "évolution de la structure des emplois'

(5) ces colonnes intègrent :

O : les variations du volume d'emplois (schéma d'emploi hors variations liées aux contrats de

P : les variations de coût induites par les transformations de corps (dont celles issues des prom

(6) cette colonne intègre les variations du régime indemnitaire décidées par l'établissement

(7) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale

acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs parten

des prestations de recherche dans un domaine déterminé

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

INSA Etablissement

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dates vote du CA	DEPENSES					
	Montants Compte financier 2024		Montants prévision d'exécution BR2 INSA Etablissement		Montants Budget initial 2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	52 352 521	52 352 521	55 501 023	55 501 023	58 678 077	58 678 077
Dont contributions employeur au CAS Pension	12 505 658	12 505 658	13 052 137	13 052 137	13 788 557	13 788 557
Dont dépenses sur recettes fléchées	1 001 401	1 001 401	1 476 108	1 476 108	1 528 490	1 528 490
Fonctionnement	13 006 150	12 890 300	16 207 832	15 689 861	17 525 128	14 446 108
Dont dépenses sur recettes fléchées	1 060 152	995 206	1 810 753	2 011 637	1 292 969	1 292 969
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Investissement	6 497 256	7 015 130	15 366 808	9 703 100	11 577 345	13 139 649
Dont dépenses sur recettes fléchées	865 371	1 516 432	9 774 316	3 455 849	2 725 919	8 797 526
TOTAL DES DEPENSES AE / CP	71 855 927	72 257 951	87 075 664	80 893 984	87 780 550	86 263 834
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)			-	-	-	-

Dates vote du CA	RECETTES		
	Montants Compte financier 2024		Montants prévision d'exécution BR2 INSA Etablissement
	AE	CP	Montants Budget initial 2026
Recettes globalisées	67 640 857		74 009 108
Subvention pour charges de service public	44 469 218		45 171 715
Subvention pour charges d'investissement			-
Autres financements de l'Etat	210 850		4 814
Fiscalité affectée	222 052		222 000
Autres financements publics	12 101 453		10 628 618
Recettes propres	10 637 284		13 497 779
Recettes fléchées **	1 699 320		8 328 383
Sub. pour charges d'investissement fléchée			-
Autres financements de l'Etat fléchés	-		1 000 000
Autres financements publics fléchés	1 699 320		4 430 013
Recettes propres fléchées	-		186 528
TOTAL DES RECETTES	69 340 177		77 998 278
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)			2 917 774
			2 895 706
			8 413 201

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 4
Equilibre financier

INSA Etablissement

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)
	Montants Compte financier 2024	Montants prévisions d'exécution BR2 2025	Montants budget initial 2026		
Solde budgétaire (déficit) (=D2) *	-	2 895 706	8 413 201	9 188 090	0
d ^{ont} solde budgétaire budget principal	854 134	-	8 413 201	12 105 864	881 736
d ^{ont} solde budgétaire BAI (PATRIMOINE)	2 063 640	3 777 442		-	0
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (= b1)		-	-		
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (= c1)	104 900	132 100	132 100		
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)(= e1)	2 561 834	5 670 730	1 630 000		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	2 666 734	8 698 536	10 175 301		
Variation de trésorerie (I)	10 100 912	-	-	12 767 646	1 123 204
d ^{ont} Abondement de la trésorerie fléchée (a) ***	-			8 407 100	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
d ^{ont} Abondement sur la trésorerie non fléchée (d)				7 575 332	1 768 201
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	12 767 646	8 698 536	10 175 301		Variation de trésorerie (II)
				1 813 719	2 954 424
				191 234	4 620 908
					-1 522 400
				12 767 646	8 698 536
				10 175 301	TOTAL DES FINANCEMENTS (2+II)

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

INSA Etablissement

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel / exécuté*

CHARGES	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026	PRODUITS	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026
Dates vote du CA	06/03/2025	BR2 du 27/11/2025	27/11/2025				
Personnel	50 880 620	57 028 224	58 678 077	Subventions de l'Etat	44 576 917	45 214 870	45 171 715
d ^{ont} charges de pensions civiles*	12 505 658	13 052 137	13 788 557	Fiscalité affectée	222 892	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	23 125 691	25 641 247	26 397 494	Autres subventions	10 801 230	12 919 838	13 245 557
			0	Autres produits	20 516 557	24 048 018	25 150 823
TOTAL DES CHARGES (1)	74 006 312	82 669 471	85 075 571	TOTAL DES PRODUITS (2)	76 117 596	82 182 726	83 568 095
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 111 284	0	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	486 745	1 507 476
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	76 117 596	82 669 471	85 075 571	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	76 117 596	82 669 471	85 075 571

*Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et les budgets rectificatifs. Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	2 111 284	-486 745	-1 507 476
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 951 386	9 951 386	9 951 386
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 076 001	7 076 001	7 076 001
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	422 006	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0	0	0
= CAF ou IAF*	5 408 676	2 388 640	1 367 909

* Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026	RESSOURCES	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026
Insuffisance d'autofinancement*	0	0	0	Capacité d'autofinancement*	5 408 676	2 388 640	1 367 909
Investissements	7 531 092	9 703 100	13 139 649	Financement de l'actif par l'Etat	713 556	0	0
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 169 788	3 198 324	6 661 637
				Autres ressources	903 009	3 460 976	5 000
Remboursement des dettes financières	0	0	0	Augmentation des dettes financières	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 531 092	9 703 100	13 139 649	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 195 030	9 047 940	8 034 546
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	663 938	0	0	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	0	655 160	5 105 103

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	663 938	-655 160	-5 105 103
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-3 650 891	6 920 172	-3 336 902
Variation de la TRESORERIE : ABONEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-2 004 953	-7 575 332	-1 768 201
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 721 776	13 066 617	7 730 096
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-13 515 985	-6 595 813	-10 164 133
Niveau final de la TRESORERIE*	27 237 763	19 662 430	17 894 228

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Délibération CA	N° 8 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) X Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Stéphanie Payet Agent comptable		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature : Pour la Présidente La Directrice  Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 26
			Abstention(s) 0
	Votants	26	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025	Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)		

Budget initial 2026 - FONDATION

Texte :

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,
Vu les articles L.719-12 et R.719-194 à R.719-205 du code de l'éducation régissant les fondations universitaires

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires et les prévisions comptables suivantes :
FONDATION

Article 1 - Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 556 758 € d'Autorisations d'Engagements dont :
 - 70 000 € en personnel
 - 486 758 € en fonctionnement et intervention
 - - € en investissement
- 560 611 € de Crédits de Paiement dont :
 - 70 000 € en personnel
 - 490 611 € en fonctionnement et intervention
 - - € en investissement
- 340 000 € de prévisions de Recettes

- Solde budgétaire (déficit) : - 220 611 €

Article 2 - Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : - 220 611 €
- Résultat patrimonial de : 0 €
- Capacité d'autofinancement : 1 677 €
- Variation fonds de roulement : 1 677 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

*Annexes GBCP
Budget Initial
2026*

INSA Etablissement : Fondation

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial

INSA Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

DEPENSES							RECETTES	
Dates vote du CA	06/03/2025		27/11/2025		27/11/2025		Dates vote du CA	06/03/2025
	Montants Compte financier 2024		Montants prévision d'exécution BR2 INSA Etablissement		Montants Budget initial 2026			Montants Compte financier 2024
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Personnel	63 449	63 449	106 200	106 200	70 000	70 000	Recettes globalisées *	541 458
Dont contributions employeur au CAS Pension							Subvention pour charges de service public	-
Dont dépenses sur recettes fléchées							Subvention pour charges d'investissement	
Fonctionnement	397 548	439 189	534 095	528 800	486 758	490 611	Autres financements de l'Etat	-
Dont dépenses sur recettes fléchées							Fiscalité affectée	-
Dont dépenses sur recettes fléchées							Autres financements publics	-
Dont dépenses sur recettes fléchées							Recettes propres	541 458
Investissement	22 879	22 879	-	-	-	-	Recettes fléchées **	-
Dont dépenses sur recettes fléchées							Sub. pour charges d'investissement fléchée	
TOTAL DES DEPENSES AE / CP	483 875	525 517	640 295	635 000	556 758	560 611	Autres financements de l'Etat fléchés	-
							Autres financements publics fléchés	-
							Recettes propres fléchées	-
							TOTAL DES RECETTES	541 458
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		15 941		-		-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	-

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 4
Equilibre financier

INSA Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Besoins (utilisation des financements)			
	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution BR2	Montants Budget initial 2026	
Solde budgétaire (déficit) (=D2) *	-	140 000	220 611	
d ^{ont} solde budgétaire budget principal				
d ^{ont} solde budgétaire FU (FONDATION)	-	635 000	220 611	
d ^{ont} solde budgétaire BAI (PATRIMOINE)				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (= b1)	-	-	-	
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (= c1)	-	-	-	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (= e1)	277 466	-	-	
Autres décaissements non budgétaires(= f1)	-	-	-	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	277 466	140 000	220 611	
Variation de trésorerie (I)		-	-	
d ^{ont} Abondement de la trésorerie fléchée (a) ***				
d ^{ont} Abondement sur la trésorerie non fléchée (d)				
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	277 466	140 000	220 611	
Financements (couverture des besoins)				
	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution BR2	Montants Budget initial 2026	
Solde budgétaire (excédent) (=D1) *	-	-	-	
d ^{ont} solde budgétaire budget principal				
d ^{ont} solde budgétaire FU (FONDATION)	15 941	495 000	-	
d ^{ont} solde budgétaire BAI (PATRIMOINE)				
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (= b2)	-	-		
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (= c2)	-	-		
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (= e2)	299	-	0	
Autres encaissements non budgétaires(= f2)	-			
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)	16 241	0	0	
Variation de trésorerie (II)				
d ^{ont} Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a) ***				
d ^{ont} Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	261 585	140 000	220 611	
TOTAL DES FINANCEMENTS (2+II)	277 825	140 000	220 611	

FU : fondation universitaire

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

INSA Fondation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT							
Compte de résultat prévisionnel / exécuté*							
CHARGES	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026	PRODUITS	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026
Dates vote du CA	06/03/2025	BR2 du 27/11/2025	27/11/2025	Dates vote du CA	06/03/2025	BR2 du 27/11/2025	27/11/2025
Personnel	63 449	106 200	70 000	Subventions de l'Etat	0	0	0
dont charges de pensions civiles*	0	0	0	Fiscalité affectée	0	0	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	439 202	540 254	502 066	Autres subventions	0	0	0
				Autres produits	561 368	646 454	572 066
TOTAL DES CHARGES (1)	502 650	646 454	572 066	TOTAL DES PRODUITS (2)	561 368	646 454	572 066
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	58 718	0	0	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	561 368	646 454	572 066	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	561 368	646 454	572 066

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et les budgets rectificatifs. Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier
** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	58 718	0	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 455	11 455	11 455
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9 778	9 778	9 778
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0	0	0
= CAF ou IAF*	60 395	1 677	1 677

* Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

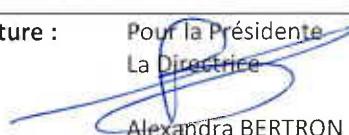
Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026	RESSOURCES	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026
Insuffisance d'autofinancement*	0	0	0	Capacité d'autofinancement*	60 395	1 677	1 677
Investissements	22 879	0	0	Financement de l'actif par l'Etat	0	0	0
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-364 125	0	0
Remboursement des dettes financières		0	0	Autres ressources	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	22 879	0	0	Augmentation des dettes financières	0	0	0
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0	1 677	1 677	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-303 730	1 677	1 677
				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	326 609	0	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Compte financier 2024	Montants prévision d'exécution INSA Etablissement	Montants Budget initial 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-326 609,17	1 677	1 677
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-65 024,17	141 686	222 288
Variation de la TRESORERIE : ABONNEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-261 585,00	-140 009	-220 611
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	-338 365,06	-336 688	-335 011
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-396 537,06	-254 851	-32 563
Niveau final de la TRESORERIE	58 172,00	-81 837	-302 448

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Délibération CA	N° 9 du 27 novembre 2025		Nature : <input checked="" type="checkbox"/> Réglementaire <input type="checkbox"/> Non réglementaire X <input checked="" type="checkbox"/> Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : <input checked="" type="checkbox"/> Dès publication X <input checked="" type="checkbox"/> Dès publication et transmission au recteur
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 26 Abstention(s) 0 Contre 0 Refus de vote 0
	Votants	26	Pour 26 Abstention(s) 0 Contre 0 Refus de vote 0
			Modalités de recours contre la présente délibération : <i>En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)</i>
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025			

Recouvrement et admissions en non-valeur

Texte :

Le conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur des titres suivants :

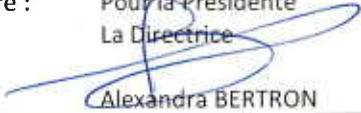
Admission en non valeur	Montant à admettre
Dépassement du délai de prescription	13 618,46
compte 4111	7 274,62
compte 4632	6 343,84
Non recouvrement suite à décès	5 259,70
compte 4632	5 259,70
Titre N-1 inférieur à 50€	295,60
compte 4111	295,60
Total général	19 173,76

Le tableau ci-dessous détaille les lignes à admettre :

Compte	Ecriture	Date	Libellé	Montant à admettre	Commentaires
4111	5147 / 21	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - EDF CNEPE Visa TR-2020-000754 du 999 2020 "Formation Cycle préparatoire Ingénieur génie civil 2019-20 - Florian GROSSET CURTEL"	5 000,00	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 113	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - DALKIA Visa TR-2019-000499 du 999 2019 "Contrat de professionnalisation : Yannis LACOMBE"	1 090,89	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 45	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - DALKIA Visa TR-2019-000855 du 999 2019 "Contrat de professionnalisation ; Yannis LACOMBE (2ème période)"	598,23	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 120	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - TOTAL SA Visa TR-2019-000840 du 999 2019 "n° OPCAL DEF1 00863047, CASELLES Luc (Période 2)"	139,23	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 11	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - ORDITZ CHRISTIAN Visa TR-2018-000695 du 999 2018 "RAFP 2015 EXT - ORDITZ Christian"	81,82	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 213	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - LOUBES JEAN-MICHEL Visa TR-2019-001180 du 999 2019 "RAFP 2017 EXT - LOUBES Jean-Michel"	74,53	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 174	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - HERNANDEZ NATHALIE Visa TR-2018-000864 du 999 2018 "RAFP 2016 EXT - HERNANDEZ Nathalie"	67,67	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 116	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - MUNOZ MATILDE Visa TR-2021-000382 du 999 2021 "RAFP 2018 EXT - MUNOZ Mathilde"	62,58	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 124	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - RUIZ FABRICE Visa TR-2018-000698 du 999 2018 "RAFP 2015 EXT - RUIZ Fabrice"	51,14	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 184	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2016/999 -> 2017/999 - BE 2016 - BE 2015 - Tit. Num. 490 Bord. Num. 130 du 900 - MORIZOT CLEMENT Tit. Num. 490 Bord. 130 du 900 2014 "Facturation d'un ouvrage perdu"	50,70	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 33	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001188 999 pour DUQUENNE PHILIPPE RAFP 2023 EXT DUQUENNE PHILIPPE	48,22	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 80	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001184 999 pour TRENDAN GILLES RAFP 2023 EXT TRENDAN GILLES	47,77	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 175	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001140 999 pour CAMELEYRE XAVIER RAFP 2023 EXT CAMELEYRE XAVIER	37,97	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 208	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BAHI AYOUB Visa TR-2022-000682 du 999 2022 "Facturation d'un ouvrage perdu"	35,90	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 103	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - Encaiss. Num. 1222 ENCT CHQ DU 10/09/2020 2020 - HOBBIS ANDREW TROP 32,83 PERCU PAYE TITRE A FAIRE P ARNAL - Encaiss. Num. 1222 ENCT CHQ DU 10/09/2020 2020 - HOBBIS ANDREW TROP PERCU PAYE CSG VU G LABOURROIRE	32,83	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 185	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001184 999 pour LOULIDI YOUNES Visa TR-2022-000317 du 999 2022 "Facturation d'un ouvrage déterioré"	28,00	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 28	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - SARL NOUVELLE LIBRAIRIE TOULOUSAINNE - LIBRAIRIE PRIVAT Visa TR-2018-001289 du 999 2018 "Vente d'un APP"	25,00	Dépassement du délai de prescription
4111	5147 / 72	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001177 999 pour SEMERJIAN MARIA RAFP 2023 EXT SEMERJIAN MARIA	19,92	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 211	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001191 999 pour SORDES FLORENCE RAFP 2023 EXT SORDES FLORENCE	12,86	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 10	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001158 999 pour HEUX STEPHANIE RAFP 2023 EXT HEUX STEPHANIE	12,07	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 141	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - Visa TR-2023-001077 999 pour TOULOUSE INGENIERIE MULTIDISCIPLINAIRE Travaux de reprographie - Septembre 2023 - TIM	11,40	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 51	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001135 999 pour BOUAMRA-MECHEMACHE ZOHLA RAFP 2023 EXT BOUAMRA-MECHEMACHE ZOHLA	9,64	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 169	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001178 999 pour SERP PHILIPPE RAFP EXT 2023 SERP PHILIPPE	9,64	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 71	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-001108 999 pour AIT TIZGUI MALIKA RAFP 2023 EXT AIT TIZGUI MALIKA	9,00	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 114	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2016/999 -> 2017/999 - BE 2016 - BE 2015 - Tit. Num. 488 Bord. Num. 130 du 900 - RAOUNANE KHAIDIJA Tit. Num. 488 Bord. 130 du 900 2014 "Facturation d'un ouvrage perdu"	8,10	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 188	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - Visa TR-2022-001467 999 pour CFA MIDISUP Accompagnement en matière d'innovation pédagogique C2P10 du 1 au 2 février 2024	5,00	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 160	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - Visa TR-2022-001467 999 pour CFA MIDISUP Solde formation contrats pro (MSIA) 2021/2022	0,08	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	4775 / 6	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa TR-2024-000606 999 pour FONDATION ECOLE CENTRALE CASABLANCA Formation : R51 - Charges de copropriété - Régularisation consommation fluides 2022 + Appel de fonds 2023 + Maintenance	0,02	Titre N-1 inférieur à 50€
4111	5147 / 158	01/01/2025	Visa DC-2025-000101 / BE 2025 - Visa DC-2024-000076 / BE 2024 - BE 2023 - Visa TR-2022-001470 999 pour CFA MIDISUP Solde formation contrats pro (MSIA) 2021/2022	0,01	Titre N-1 inférieur à 50€
4632	5160 / 11	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa TR-2024-000073 999 pour LABORDE YAN Trop perçu paye Yan Laborde PLV janvier 2024	3 533,92	Non recouvrement suite à décès
4632	5160 / 8	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa TR-2024-000075 999 pour MORIN CEDRIC Trop perçu paye Morin Cédric PLV juillet 2024	1 725,78	Non recouvrement suite à décès
4632	5160 / 17	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa TR-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "Trop perçu paye Bolet Aurelia PLV janv 2020"	2 000,00	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 23	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa TR-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "Trop perçu paye Bolet Aurelia PLV janv 2020"	1 953,52	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 3	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa TR-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "Trop perçu paye Ayachia Rania PLV décembre 2020"	900,51	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 47	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa DC-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE - AVOIR N° 0956590554 du 7/10/2020 sur Facture 955218326 du 24/09/2020 - Retour de 6 pièces commandées sur EJ 2019-6325 non adaptées"	758,95	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 28	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa DC-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "Remboursement du solde de l'ATT-2016-000005"	253,65	Dépassement du délai de prescription
4632	5134 / 1	01/01/2025	Visa DC-2025-000088 / BE 2025 - Visa DC-2024-000063 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "Trop perçu paye Bolet Aurelia PLV janvier 2021"	206,17	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 9	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa DC-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "Trop perçu paye PLV avril 2018"	123,53	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 18	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa DC-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "Reversement cotisations sociales avantages en nature nourriture PJE février 2021 Trimani Sabah"	51,09	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 37	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa DC-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "DU GERS (CPA00002) / DP sans EJ / 1900612269 INDU DE SAN JOSE Jessica / DP-2019-004320"	37,44	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 13	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa DC-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "REVERSEMENTS EIFFAGE CONSTRUCTION MP Orv 63 Bord. 34 du 900 2015"	33,52	Dépassement du délai de prescription
4632	5160 / 12	01/01/2025	Visa DC-2025-000114 / BE 2025 - Visa DC-2024-000091 / BE 2024 - BE 2023 - BE 2022 - BE 2021 - BE 2020 - BE 2019 - BE 2018 - BE 2010/2020 "UNIVERSITE EUROMED DE FES Visa TR-2018-001230 du 999 2018 "Convention partenariat UEMF ET INSA"	25,36	Dépassement du délai de prescription

TOTAL

19 173,76

Délibération CA	N° 10 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire X Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Stéphanie Payet Agent comptable		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature : Pour la Présidente La Directrice  Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 26
			Abstention(s) 0
	Votants	26	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Tarifs

Texte :

Le conseil d'administration approuve les tarifs suivants :

- Ecole d'été SECOIAS

Summer school (2 semaines) :

2025	2026	
1 650 €	1 250 €	Tarif réduit pour les participants d'un établissement partenaire - hébergement inclus
N/A	1 020 €	Tarif réduit pour les participants d'un établissement partenaire - hébergement exclus
1 900 €	2 300 €	Tarif plein - hébergement inclus
N/A	2 070 €	Tarif plein - hébergement exclus

- Ecole d'été MINATO

AIME - Ecole d'été MINATO avec Hébergement

MINATO Summer School	Année civile 2024	Année civile 2025	Année civile 2026
Tarif par étudiant : Stage de 2 semaines	2 950,00 €	3 250,00 €	3 650,00 €
Tarif par étudiant : Stage de 4 semaines	4 750,00 €	4 950,00 €	5 500,00 €
Tarif par étudiant d'université ou d'école partenaires : Stage de 2 semaines	2 100,00 €	2 350,00 €	1 950,00 €
Tarif par étudiant d'université ou d'école partenaires : Stage de 4 semaines	3 100,00 €	3 300,00 €	2 900,00 €

AIME - Ecole d'été MINATO sans Hébergement

MINATO Summer School	Année civile 2025	Année civile 2026
Tarif par étudiant : Stage de 2 semaines	2 500,00 €	3 420,00 €
Tarif par étudiant : Stage de 4 semaines	3 950,00 €	5 160,00 €
Tarif par étudiant d'université ou d'école partenaires : Stage de 2 semaines	1 600,00 €	1 720,00 €
Tarif par étudiant d'université ou d'école partenaires : Stage de 4 semaines	2 300,00 €	2 560,00 €

- Mastère spécialisé SEAM (Safety Engineering and Management)

Mastères spécialisés – tarifs de formation initiale

TARIFS HT

MS	2024/2025	2025/2026
Sécurité Informatique	9 000 € hors CVEC	9 000 € hors CVEC
Ingénieur d'Affaires Industrielles	11 500 € hors CVEC	11 500 € hors CVEC
Safety Engineering and Management Seam	9 000 € hors CVEC 4500 € pour les anciens élèves ingénieurs ayant suivi le PTP « Risk Engineering » l'année précédente, hors CVEC	11 500 € hors CVEC

- Autres tarifs :

TARIFS PRESTATIONS C2IP

TARIFS HT HORS FRAIS DE GESTION

Désignation	Quantité	2026
Location studio du C2IP avec assistance technique d'un personnel	1/2 journée	900,00 €
Conception et réalisation d'un module e-learning	Module équivalent à 1 heure de formation présentielles	1 800,00 €
Conseil – Accompagnement - Suivi de projet	1 jour	500,00 €
Enregistrement et montage d'un screencast de 20 minutes	1 jour	500,00 €
Préparation et enregistrement d'une vidéo de 3 minutes en studio	1 jour	500,00 €
Préparation et enregistrement d'une vidéo de 3 minutes hors studio (hors frais de déplacement)	2 jours	1 000,00 €
Montage d'une vidéo de 3 minutes avec enrichissement en post-production (sous-titrage, titres, sons, images)	3 jours	1 500,00 €

TARIFICATION PLATEFORME GeT-BIOPUCES

TARIFS HT

Intitulé	INSA	Externe	Privé
			avec frais environnement + frais INSA
MICROARRAY Agilent			
Run MiSeq 600 cycles V3	1890,0	2286,0	3275,0
SEQUENCAGE Novaseq			
1 ligne NovaSeqX+ _25B_300 cycles	4572,8	5530,9	5705,1
Run MiSeq100+ _300 cycles	924,0	1117,6	1152,8
1 ligne NovaSeqX+ _1,5B_300 cycles	2467,5	2984,5	3078,5
1 Flowcell NovaSeqX+ _1,5B_300 cycles (2 lignes)	4011,0	4851,4	5004,2
SEQUENCAGE 55			
Run 520 Ion Chef/55	1582,9	1914,5	3074,7
Run 530 Ion Chef/55	1729,9	2092,3	3302,1
Run 540 Ct12/55	1705,2	2062,5	3060,4
Run 540 Ion Chef/55	1870,3	2262,2	3519,4

Tarification TBI Plateforme MetaToul

Année civile 2026

DESCRIPTION	TARIF INTERNE INSA HT	TARIF PARTENAIRE TBI HT	TARIF EXTERNE PUBLIC FR HT	TARIF EXTERNE PUBLIC HORS FR HT	TARIF PRIVE HT					
	Pas de Frais de Gestion	Pas de Frais de Gestion	C+P+M	C+P+M	C+P+M+A					
	REFERENCE	REFERENCE	REFERENCE	REFERENCE	REFERENCE					
FORMATION ACCES AUTONOME RMN 800MHz - Avance NEO	I-FORM-800	1 440,00 €	PT-FORM-800	1 440,00 €	E-FORM-800	1 650,00 €	E2-FORM-800	1 850,00 €	P-FORM-800	3 430,00 €
PRESTATION ANALYTIQUES METABOLIQUE ET FLUXOMIQUE (tarif journalier) par Resonance magnétique Nucleaire RMN 800MHz - Avance NEO	I-R&D-RMN800	2 205,00 €	PT-R&D-RMN800	2 205,00 €	E-R&D-RMN800	2 525,00 €	E2-R&D-RMN800	2 525,00 €	P-R&D-RMN800	6 090,00 €
PRESTATION ROBOTIQUE POUR CULTURE HAUT DEBIT - Coût pour 1 run de 48 bioreacteurs	I-FLUX-ROBOT	3 930,00 €	PT-FLUX-ROBOT	3 930,00 €	E-FLUX-ROBOT	4 500,00 €	E2-FLUX-ROBOT	4 500,00 €	P-FLUX-ROBOT	5 355,00 €

Délibération CA	N° 11 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire X Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature : Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 25
			Abstention(s) 0
	Votants	25	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		Modalités de recours contre la présente délibération : <i>En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)</i>	

Campagne d'emplois

Texte :

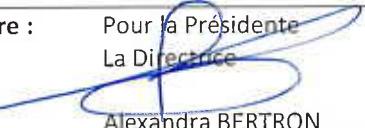
Vu l'avis favorable du Comité Social D'Administration du 4 novembre 2025

Sous réserve de la soutenabilité budgétaire et de l'avis de la tutelle

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2026 ci-après résumée :

PU	MCF	2 nd degré	TOTAL
2	5	1	8

IGE	ASI	TECH	TOTAL
2	3	4	9

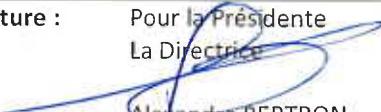
Délibération CA	N° 12 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire X Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature : Pour la Présidente La Directrice  Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 25
			Abstention(s) 0
	Votants	25	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Indemnitaire et complément de rémunération 2026

Article 1 : Soutien à l'indemnitaire des BIATSS titulaires et contractuels pour l'année 2026

Dans le cadre du budget initial 2026, il est proposé au conseil d'administration d'approuver les enveloppes suivantes :

- Gratification des assistants de prévention : 200 euros bruts/an/assistant soit **7000€** pour l'année 2026
- Soutien indemnitaire pour les titulaires BIATSS – RIFSEEP et soutien à la rémunération des CDD et CDI BIATSS y compris les CDD et CDI de la cellule de gestion recherche pour **142 000€**.
- Soutien au complément de rémunération des contractuels BIATSS de catégorie C (100 €) et B (50 €) prime "Najat" : enveloppe de **1800€** en 2026 pour les agents contractuels en CDD de catégorie C et B ayant moins d'1 an d'ancienneté, ce complément de rémunération est, depuis le 1^{er} janvier 2022, intégré au complément de rémunération versé aux agents contractuels ayant plus d'1 an d'ancienneté ainsi qu'aux agents titulaires.

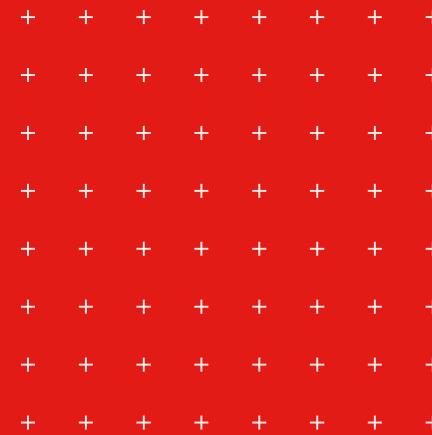
Délibération CA	N° 13 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire X Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature : Pour la Présidente La Directrice  Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 25 Abstention(s) 0
	Votants	25	Contre 0 Refus de vote 0
			Modalités de recours contre la présente délibération : <i>En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)</i>
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025			

CVEC : Bilan et projections 2026

Texte :

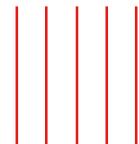
Vu l'avis du conseil des études du 20/11/2025

Après avis du Groupe de travail CVEC et du Conseil des études, le Conseil d'administration approuve le bilan d'utilisation de la Contribution de vie et de campus (CVEC) 2024-2025 et la programmation de la CVEC pour 2025-2026 jointes à la présente délibération.



CVEC

Bilan 2024-2025 et projection 2025-2026



La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

- La **CVEC** est destinée à **améliorer la qualité de la vie étudiante et de campus** comme prévu par la loi Orientation et Réussite des Étudiants (Loi ORE article L841-5-1).
- Les actions financées par la CVEC doivent se rattacher à l'un ou l'autre des domaines suivants :
 - l'accueil
 - l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif
 - la prévention et l'éducation à la santé
- **3026** étudiants de l'INSA se sont acquittés de la CVEC en 2024-2025 (103 €).
- L'INSA Toulouse a perçu **219 323,36 €** au titre de cette campagne.

2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
173 356 €	179 021,00 €	187 717,88 €	206 447,03 €	222 052,15 €	219 323,36 €

Bilan 2024-2025

	AE PREVUES		AE CONSOMMEES		
CVEC	2024-2025		2024-2025		
Total collecte	222 000,00		219 323,36		
EXECUTION DU BUDGET					
Médecine préventive SIMPPS Actions de prévention et de bien-être	45 000,00		43 959,14		
Masse salariale	34 000,00	35,50%	39 193,93	Santé	38%
Pôle médico social SVEU INSA					
Fonds de solidarité étudiante	31 670	14,40%	48 013	Social	22%
Commissions INSA projets étudiants	80 000	39,60%	76 520	Vie de campus	39%
Actions de formation et de prévention	8000		5764,77		
Projets étudiants - Parlement des Etudiants UT	3330		3330,78		
Actions SDVE (frais de mission élu.e.s étudiant)	20 000	9,00%	702,98		
Reliquat			1838,76		1%
TOTAL	222 000,00	100%	219 323,36		100%

Actions financées

Santé et bien-être des étudiants : **83 153,07 €**

- Cotisation SIMPPS : 35 486,88 €
- Achat de produits pharmaceutiques + actions de promotion et de prévention santé + événements semaine bien-être : 8472,26 €
- Prise en charge d'une quote-part de la masse salariale assistante sociale et psychologue : 39 193,93 €

Accompagnement social : **48 013 €**

- 56 aides financières directes (33 aides en 2024-2025)

Vie associative - Vie de campus : **86 318,53 €**

- Actions de formation/prévention pour la semaine d'accueil : 5764,77 €
- Actions SDVE : frais de mission des élu.e.s étudiant,e,s : 702,98 €
- Projets étudiants
 - Cotisation au Parlement des Etudiants de l'UT : 3330,78 €
 - 28 projets subventionnés : 76 520 € dont 10 ont obtenu une subvention complémentaire du CROUS ou du Parlement Etudiant
- Stabilité du nombre de projets subventionnés
- Un nouveau projet d'ampleur réalisé cette année : les 24h de Toulouse

Total dépenses : 217 484,60 €



Actions financées : projets étudiants (semestre 1)

S1											
Projet	Porteurs du projet	Budget Global sans avantages en nature	Financement demandé	Financement CVEC INSA	Financement Fondation	Financement CGB	Financement INSA	Financement CROUS	Financement Parlement Etudiant	Informations	
Amicale	Juliette Mougenot	76 650,00 €	11 750,00 €	11 000,00 €							
Enfoiros	Cécile Maurel	39 847 €	1 790,00 €	1 500,00 €							
60 ans Amicale	Julien Michel / Arthur Barbier / Arthur Servan	3 600,60 €	600,00 €	- €						ajourné : dossier à retravailler	
BEE	Pablo Pagnoux / Clara Jeandenans	7 266,00 €	1 680,00 €	1 300,00 €							
Com culture	Lina Ramdani	1 640,00 €	1 040,00 €	800,00 €						940 € demandés lors de l'audition	
ESR	Nell Party	36 588,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €							
Club Robot	Arthur Nersisyan	4 200,00 €	800,00 €	800,00 €				400,00 €			
Sortie 5A	Armand Carraz-Billat	5 250,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €							
Trad'INSA	Nisma Tamime	9 035,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €							
PK / Foyer	Marius Bourgeois / Pierre Duret	56 640,00 €	3 540,00 €	3 000,00 €						attribué pour le mobilier	
IGS	Paul Slisse / Baptiste Rebillard	2 060,00 €	300,00 €	300,00 €				600,00 €			
Total demandes Clubs Amicale		202 929,60 €	29 000,00 €	26 200,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €	- €		
La brique Biachette	Kévin Cottin	7 000,00 €	800,00 €	- €							
Biotransfert	Adèle Belet	3 000,00 €	1 100,00 €	500,00 €				800,00 €			
Ultr'AS	Mado Aimé	348,00 €	128,00 €	- €				120,00 €		ajourné : portage par l'AS demandé par la commission et voir pour un changement du nom	
AS Nuit des Sports VIII	Lola Grammont	1 140,00 €	420,00 €	420,00 €							
AS TASE	Lola Grammont	2 435,00 €	600,00 €	400,00 €							
TIM	Angélique Racineux	50 937,90 €	3 000,00 €	1 500,00 €							
TLSe Racing	Bastien Gaubert / Jean Porcher / Pablo Aranda	61 045,16 €	3 234,86 €	1 500,00 €					5 084,00 €		
Total demandes Associations		125 906,06 €	9 282,86 €	4 320,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	920,00 €	5 084,00 €		
	S1 TOTAL DES DEMANDES AMICALE + ASSOCIATIONS	38 282,86 €	30 520,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	1 920,00 €	5 084,00 €			

Actions financées : projets étudiants (semestre 2)

S2											
Projet	Porteurs du projet	Budget Global sans avantages en nature	Financement demandé	Financement CVEC INSA	Financement Fondation	Financement CGB	Financement INSA	Financement CROUS	Financement Parlement Etudiant	Informations	
AS déplacements CFE/CFU 2025	Samuel Tajan	43 000,00 €	2 500,00 €	- €						ce projet ne s'inscrit pas dans les recommandations formulées par le MESRI sur l'usage d ela CVEC dans le domaine sportif : donner un meilleur accès à l'activité et aux événements sportifs sur les campus.	
Amicale	Marwan Noua Juliette Mougenot	125 320,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €							
La course des Enfoirés	Romane Ours Maïa Mangin Titouan Besse--Querbouët	30 713,44 €	1 500,00 €	1 400,00 €				4 000,00 €	4 000,00 €		
EX-Aequo	Camille Chambon Jeanne Mercier	2 445,00 €	1 100,00 €	500,00 €		500,00 €					
GALA	Marine Ouvrard	34 820,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €							
24h de Toulouse	Bodoin Thomas Bourgeais Julie Lemeilleur Paul	103 750,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €				9 000,00 €	10 000,00 €		
Semaine Accueil 1A	Bretaudieu Martin Palatini Maxence	41 721,20 €	10 650,00 €	10 000,00 €							
Team One	Enzo Sulpice Victorien Astié	29 900,00 €	5 200,00 €	5 000,00 €							
TEDx	Elsa Salvy Jules Voegtle	4 930,00 €	1 100,00 €	800,00 €						se rapprocher du service com et de C2IP pour la captation et le montage vidéo	
Sense2gether	Sasha Wolters Paola de Truchis de Varennes	14 210,00 €	1 921,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €					soutien partiel pour le départ du projet, elles devront déposer une nouvelle demande de subvention à leur retour pour le montage du documentaire	
Total demandes Clubs Amicale		400 096,20 €	48 471,00 €	43 200,00 €	1 500,00 €	500,00 €	- €	13 000,00 €	14 000,00 €		
AS Interpromo III	Lola Grammont	1 240,00 €	400,00 €	350,00 €							
AS Nuit des Sports IX	Lola Grammont	1 120,00 €	410,00 €	350,00 €							
Garona Cup	Vaillant Thomas Hiriart Lucie	2 410,00 €	1 200,00 €	- €						ce projet ne s'inscrit pas dans les recommandations formulées par le MESRI sur l'usage d ela CVEC dans le domaine sportif : donner un meilleur accès à l'activité et aux événements sportifs sur les campus.	
IGEM	Marie Perrin	45 133,17 €	5 000,00 €	- €			5 000,00 €				
NoteHear	Mohamed Chemlali Adrian Sam-Salvado	317,08 €	277,08 €	- €						se rapprocher du GEI (JYF) pour prêt ou don de matériel	
Raid INSA	Valentin Delort Manuel Ibarlucia Thibault Pouyanne	47 181,18 €	2 000,00 €	1 500,00 €					3 500,00 €		
Pôle Huma	Corentin Coston Yohann Badour	16 570,00 €	4 900,00 €	600,00 €						uniquement pour le projet MASE	
Total demandes Associations		97 401,43 €	14 187,08 €	2 800,00 €	- €	- €	5 000,00 €	- €	3 500,00 €		
S2 TOTAL DES DEMANDES AMICALE + ASSOCIATIONS			62 658,08 €	46 000,00 €	1 500,00 €	500,00 €	5 000,00 €	13 000,00 €	17 500,00 €		
2024-2025 TOTAL DES DEMANDES AMICALE + ASSOCIATIONS			100 940,94 €	76 520,00 €	1 500,00 €	500,00 €	5 000,00 €	14 920,00 €	22 584,00 €		

Projection 2025-2026



AE PREVUES			
Total collecte	219 323,36		
Reliquats 22-23 et 24-25	34 157,42 + 1 838,76 = 35 996,18		
Total AE	255 319,54		
EXECUTION DU BUDGET			
Médecine préventive SIMPPS Actions de prévention et de bien-être	72 300	Santé	40%
Masse salariale	28 790		
Pôle médico social SVEU INSA			
Fonds de solidarité étudiante	40 000	Social	16%
Commissions INSA projets étudiants	80 000	Vie de campus	44%
Actions de formation et de prévention	7000		
Projets étudiants - Parlement des Etudiants UT	3289,85		
Actions SDVE	23 939,69		
TOTAL	255 319,54		100%



Délibération CA	N° 14 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire X Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 25
			Abstention(s) 0
	Votants	25	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Capacité d'accueil Parcoursup 2026

Texte :

Vu l'avis du conseil des études du 20/11/2025

CAPACITES D'ACCUEIL Première année de 1er cycle d'enseignement supérieur 2026-2027								
ETABLISSEMENT: INSA TOULOUSE	Composante ou domaine	Mention	Parcours	Capacités d'accueil 2025-2026	Capacités d'accueil 2026-2027			
				Capacité globale** (Psup+red+inter)	Capacité Parcoursup* (Néo+réo)	Nombre d'étudiants inscrits	Capacité globale** (Psup+red+inter)	Capacité Parcoursup* (Néo+réo)
1. LICENCES NON SÉLECTIVES:								
	TOTAL Licences non sélectives:							
2. LICENCES SÉLECTIVES:								
	TOTAL Licences sélectives:							
3. BUT:								
	TOTAL BUT:							
4. AUTRES FORMATIONS POST BAC:								
	Formation d'Ingénieur Bac +5 - Bac général			326	270	347	326	250
	Formation d'Ingénieur Bac +5 - Double diplôme Sciences Po Toulouse			24	24	32	24	25
	Formation d'Ingénieur Bac +5 - Bac STI2D			40	40	47	40	40
	TOTAL autres formations post bac:			390	334	495	390	310
	TOTAL Etablissement:			590	434	455	390	320

Identifier les parcours LAS (Licences accès santé)

Pour les diplômes co-acrédités ou faisant l'objet de conventionnement avec un autre établissement, seules les capacités donnant lieu à inscriptions principales seront présentées.

*Capacité accueill Parcoursup: néobacheliers + réorientations (internes et externes)

**Capacité globale: Capacité Parcoursup + redoublants + candidats étrangers soumis à la démarche d'admission préalable prévue aux articles D.612-11 à D.611-18 du code de l'éducation

Délibération CA	N° 15 du 27 novembre 2025		Nature : Réglementaire X Non réglementaire Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) Entrée en vigueur : Dès publication Dès publication et transmission au recteur X
Responsable rédaction	Antoine Pouvreau Directeur général des services		Vu
Approbateur	Présidente du CA		Signature :  Pour la Présidente La Directrice Alexandra BERTRON
Analyse du vote	Quorum	18	Pour 25
			Abstention(s) 0
	Votants	25	Contre 0
			Refus de vote 0
Publiée sur le site internet le : 28/11/2025 Transmis au recteur le : 28/11/2025		Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : https://www.telerecours.fr/)	

Cessation des activités du Service Admission du Groupe INSA (SAGI)

Texte :

Le Conseil d'Administration de l'INSA Toulouse, dans sa séance du 27 novembre

Vu l'article R715-7 du code de l'Education instituant un service commun d'admission aux INSA
Vu l'arrêté du 4 décembre 2024 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Groupe INSA »
Vu les délibérations de chaque conseil d'administration des Instituts Nationaux des Sciences Appliquées, portant autorisation de la création d'un service commun d'admission au Groupe INSA (SAGI), service à comptabilité distincte (SACD),
Vu les statuts de l'INSA Toulouse du 13 février 2025,
Vu la convention constitutive valant statuts du GIP Groupe INSA,
Vu les Statuts du SAGI définissant les modalités de fonctionnement,

CONSIDÉRANT :

Que le SAGI est un service à comptabilité distincte (SACD).

Que, conformément à l'article 4 des statuts du SAGI, la dissolution de celui-ci ne peut être décidée que d'un commun accord par les INSA, et qu'il appartient à chaque Conseil d'administration de se prononcer par délibération sur la cessation des activités du SAGI avec effet au 31 décembre 2025 ;

Que, ne disposant ni de personnalité juridique ni d'autonomie financière, et conformément à l'article 3.1 des statuts du SAGI, celui-ci constitue un Service Inter-Établissement (SIE) rattaché à l'INSA Lyon ;

Approuve les résolutions suivantes :

Article 1 – Dissolution du SACD–SAGI

Il est mis fin aux activités du Service à Comptabilité Distincte (SACD–SAGI) à compter du 31 décembre 2025.

Article 2 – Transfert des activités au GIP Groupe INSA

À compter du 1^{er} janvier 2026, les activités, missions et opérations relevant du SACD–SAGI seront réalisées par le GIP Groupe INSA, dans le cadre d'un service dénommé « SAGI ».

Article 3 – Intégration comptable et affectation des fonds disponibles

Le SACD–SAGI disposant d'une comptabilité individualisée opérant dans un cadre comptable complet, verra ses opérations comptables du service intégrées, lors de sa dissolution, à la comptabilité de l'établissement principal, dans une subdivision spécifique ;

Les fonds disponibles, après clôture du compte financier 2025, seront restitués aux INSA selon une clé de répartition à définir, en vue d'un versement ultérieur au GIP Groupe INSA sous forme de participation exceptionnelle des établissements, dans le cadre d'une convention à formaliser.